CJB
Conseil du Jura bernois

2021 RAPPORT D'ACTIVITÉS

TABLE DES MATIÈRES

1 AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE VIRGINIE HEYER 04

2 ORGANES 06

2.1 ÉLECTIONS 06

2.2 BUREAU 06

2.3 PLÉNUM 06

2.4 COMMISSIONS 07

2.5 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 07

3 SÉANCES 08

3.1 DÉLÉGATIONS 08

4 SUBVENTIONS 10

4.1 SUBVENTIONS CULTURELLES 10

4.1.1 Subventions périodiques annuelles 10

4.1.2 Subventions uniques aux projets en 2021 12

4.1.3 Dépenses 2021 dans le domaine de la culture 13

4.2 SUBVENTIONS DU FONDS DE LOTERIE 14

4.2.1 Bilan 2021 14

4.2.2 Subventions promises par genre de projets 15

4.2.3 Évolution des subventions octroyées 16

4.3 SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT 16

4.3.1 Bilan 2021 16

4.3.2 Subventions promises par genre de projets 17

4.3.3 Évolution des subventions octroyées 18

5 AFFAIRES DU BUREAU ET DES COMMISSIONS 20

5.1 AFFAIRES DU BUREAU 20

5.1.1 Développement de la communication 20

5.1.1.1 Communiqués et conférences de presse 20

5.1.1.2 Capsules vidéos 20

5.1.1.3 Ouverture des séances plénières au public et aux médias 20

5.1.1.4 Rencontre avec les Conférences régionales et régions d'aménagement 20

5.1.2 Collaboration avec les partenaires 21

5.1.3 Statistiques régionales 21

5.1.4 Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision 21

5.1.5 Recours déposé à la suite de l'élection du Bureau du mois de mai 2021 21

5.1.6 Bilan des objectifs de législature 21

5.2 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTITUTIONS (INST) 22

5.2.1 Avenir institutionnel 22

5.2.1.1 Répétition du vote de Moutier sur son appartenance cantonale 22

5.2.1.2 Projet Avenir Berne Romande 23

5.2.2 Statut particulier du Jura bernois et de l'arrondissement de Biel/Bienne 23

5.2.3 Loi fédérale sur les langues 24

5.2.4 Consultations et prises de position 24

5.2.5 Bilan des objectifs de législature 24

5.3 AFFAIRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIE, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT (EEE) 24

5.3.1 Projets Interreg France-Suisse 25

5.3.2 Projets relevant de la Nouvelle politique régionale 25

5.3.3 Observatoire statistique transfrontalier (OSTAJ) 25

5.3.4 Jura bernois Tourisme (JbT) 26

5.3.5 Région Energie 26

5.3.6 Consultations et prises de position 26

5.3.7 Bilan des objectifs de législature 26

5.4 AFFAIRES DE LA COMMISSION SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INTÉGRATION (SSI) 27

5.4.1 Rencontre avec les actrices et acteurs du terrain 27

5.4.2 Consultations et prises de position 27

5.4.3 Rencontre avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration 28

5.4.4 Bilan des objectifs de législature 28

5.5 AFFAIRES DE LA COMMISSION INTÉRIEUR ET JUSTICE (IJ) 29
5.5.1 Délégation à la jeunesse 29
5.5.1.1 Avancée du projet de Cyberparlement 29
5.5.1.2 Brochures easyvote 29
5.5.2 Prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes 30
5.5.3 Consultations et prises de position 30
5.5.4 Bilan des objectifs de législature 30

5.6 AFFAIRES DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ET FINANCES (SEFIN) 31
5.6.1 Fonds de loterie et Fonds du sport : Guides pratiques 31
5.6.2 Règlement pour l'octroi de subventions à des compétitions sportives dans le Jura bernois 31
5.6.3 Fondation les Rameaux 32
5.6.4 Consultations et prises de position 32
5.6.5 Bilan des objectifs de législature 33

5.7 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE (INS) 33
5.7.1 Projet Écoles professionnelles 2020 33
5.7.2 Ecoles de commerce 34
5.7.3 Places de travail et d'apprentissage francophones 34
5.7.4 Bilinguisme universitaire 34
5.7.5 HES-SO, HEP-BEJUNE et HE-Arc 34
5.7.6 Programme Horizon Europe 34
5.7.7 Consultations et prises de position 35
5.7.8 Bilan des objectifs de législature 35

5.8 AFFAIRES DE LA COMMISSION CULTURE 36
5.8.1 Culture et pandémie de Covid-19 36
5.8.2 Institutions culturelles d'importance régionale 36
5.8.3 Fondation Mémoires d'Ici 37
5.8.4 Autres institutions 37
5.8.5 Subventions culturelles aux projets 37
5.8.6 Prix du CJB 38
5.8.7 Feuille de route en matière d'encouragement à la culture dans le Jura bernois pour la législature 2018-2022 39
5.8.8 Finances du CJB dans le domaine de la culture 39
5.8.9 Bilan des objectifs de législature 40

5.9 AFFAIRES DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS (TT) 42
5.9.1 Immeubles et constructions 42
5.9.2 Ponts et chaussées 42
5.9.3 Mobilité douce 42
5.9.4 Transport ferroviaire 42
5.9.5 Transport de marchandises 42
5.9.6 Consultations et prises de position 43
5.9.7 Bilan des objectifs de législature 43

6 COLLABORATIONS AVEC LE CAF 44

7 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES 45

7.1 COLLABORATIONS INTERCANTONALES BILATÉRALES 45

7.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES MULTILATÉRALES 45

8 COMMUNICATION 45

8.1 LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 45

8.2 LES CONFÉRENCES DE PRESSE / POINTS PRESSE 45

9 ANNEXES

Annexe 1 Abréviations 46
Annexe 2 Liste des membres 48
Annexe 3 Composition des commissions 49
Annexe 4 Liste des séances plénières 50
Annexe 5 Statistiques de la participation aux séances 50

1 AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE VIRGINIE HEYER

L'année 2021 a été marquée par le vote de la commune de Moutier qui a décidé de rejoindre la République et canton du Jura à 54,9% des votants. Rappelons que le CJB avait communiqué son souhait que la ville reste dans le canton de Berne. Le CJB a pris acte de ce résultat et a souligné le fait qu'il s'agissait de la fin d'un long processus ayant mené à la conclusion politique de la Question jurassienne.

Le CJB a pu concrétiser diverses actions de communication durant l'année écoulée. Des capsules vidéos de présentation de l'institution, des membres et du processus de dépôt de subvention ont été confectionnées avec l'aide de vidéastes amateurs et publiées sur notre site internet. Des membres de notre cénacle sont également allés présenter notre institution dans le Seeland et à Berne lors d'évènements regroupant les représentants des diverses régions du canton. Finalement, point d'orgue de ces actions de communication, un plénum a été pour la première fois partiellement ouvert au public en fin d'année.

En 2021, le CJB a été sollicité pour participer au projet Avenir Berne Romande et a eu l'occasion de faire part de ses remarques et propositions dans le cadre d'une prise de position étayée. Ce projet, qui vise à réorganiser notre région au niveau administratif et des écoles, est stratégique et capital puisqu'il s'agit d'une occasion unique de repenser le fonctionnement et l'orientation future des services à la population francophone du canton.

Un événement phare de l'année a été la remise du Prix du CJB et des mérites culturels en septembre 2021 au CIP à Tramelan. Une très belle cérémonie préparée avec brio par la déléguée à la culture et le secrétariat du CJB, et lors de laquelle nous avons eu l'occasion d'accueillir la Conseillère d'Etat Christine Häsler.

En ce qui concerne les révisions de lois et autres dossiers d'importance, nous pouvons naturellement citer l'acceptation de la révision de la loi sur le statut particulier par le Grand Conseil en mars 2021 qui démontre l'importance que le canton attache à sa minorité francophone et les nouvelles prérogatives qu'il souhaite lui accorder. Dans le cadre de la pandémie, le CJB a participé à toutes les phases de corapport et de consultation pour l'établissement de l'ordonnance Covid-19 dans le domaine de la culture et pour toutes ses actualisations. Finalement, nous pouvons relever les différentes démarches effectuées dans le domaine jeunesse avec notamment une initiative du CJB de fédérer les communes autour des brochures easyvote qui constituent un moyen ludique de renforcer la participation citoyenne auprès des jeunes.

Après de nombreuses années de latence et d'incertitude en raison de la situation politique à Moutier, notre région se trouve actuellement dans une dynamique de développement positif avec de nombreux projets régionaux portés par des actrices et acteurs crédibles et engagés. Le CJB peut apporter sa pierre à l'édifice en soutenant activement les projets qui lui sont soumis lors de demandes de subvention, et surtout en défendant de toutes ses forces le statut particulier et les prérogatives octroyées à notre région au niveau politique. Je suis convaincue que c'est là le rôle et la mission première du CJB.

En conclusion, j'adresse mes plus sincères remerciements à l'équipe du secrétariat, Kim, Madiana et Catherine, ainsi qu'à Mélanie, déléguée à la culture, et à Samantha, déléguée à la jeunesse. Elles s'investissent pleinement et avec conviction dans les dossiers, tâches et projets qui leur sont confiés. Je souhaite tout le meilleur et bon vent à chacune d'entre vous !

Virginie Heyer,
Présidente du Conseil du Jura bernois

2 ORGANES

2.1 ÉLECTIONS

Les élections pour la nouvelle législature 2018-2022 ont été organisées le dimanche 25 mars 2018, en même temps que les élections cantonales au gouvernement et au parlement. Les élections des 24 membres du CJB se déroulent selon le mode proportionnel ; les anciens districts de Courtelary, Moutier et La Neuveville constituant les cercles électoraux.

Les élections pour la nouvelle législature 2022-2026 ont eu lieu le dimanche 27 mars 2022 sur un seul cercle électoral. De plus amples informations à ce propos figureront dans le rapport d'activités 2022.

En 2021, Dave von Känel, Valentine Gerber et Maurane Riesen ont arrêté leur mandat au sein de l'institution. Corentin Jeanneret, Michael Schlappach et Guy Montavon ont repris leurs fonctions.

2.2 BUREAU

Du 1er janvier au 31 mai 2021, le Bureau du CJB était composé comme suit :

Virginie Heyer
Présidente • PLR

Pierre Mercerat
Vice-président • PSA

Roland Benoit
1er assesseur • UDC

Morena Pozner
2ème assesseure • PS

Du 1er juin au 31 décembre 2021, le Bureau du CJB était composé comme suit :

24 membres présents lors de l'élection du Bureau pour la période 2021-2022.

Virginie Heyer
Élue à la présidence par 13 voix

Roland Benoit
Élu à la vice-présidence par 13 voix

Morena Pozner
Élue à la fonction de 1ère assesseure par 15 voix

Pierre Mercerat
Élu à la fonction de 2ème assesseur par 8 voix

2.3 PLÉNUM

Le CJB comptait cinq groupes :

Note explicative : un groupe doit être formé au minimum de trois membres.[1]

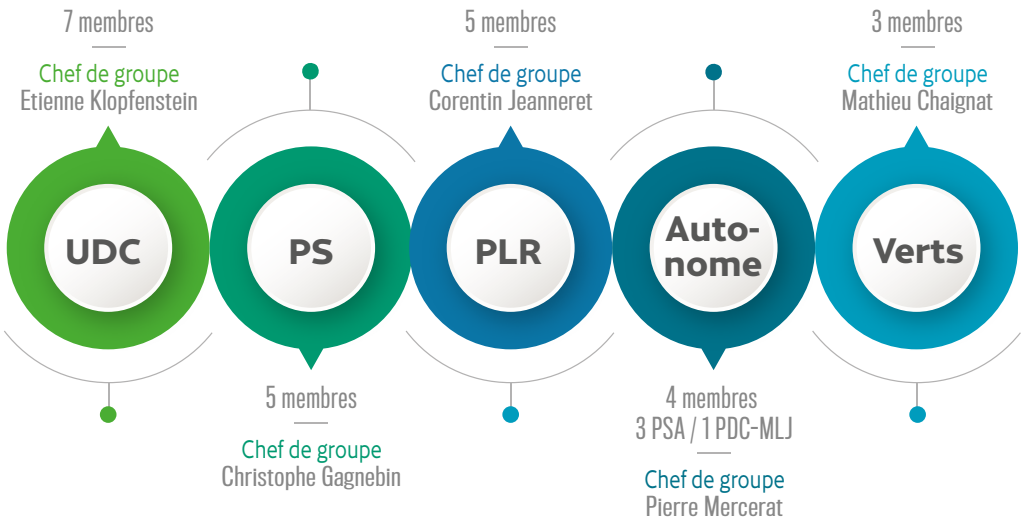

La liste des membres du CJB figure à l'annexe 2 du présent rapport.

1 Article 20 alinéa 1 RCJB.

2.4 COMMISSIONS

Les commissions permanentes du CJB étaient présidées par:

Culture
Christophe Gagnebin • PS
Elisabeth Beck • PS

Economie, énergie et environnement (EEE)
Etienne Klopfenstein • UDC
François Gauchat • PLR

Institutions (INST)
Roland Benoit • UDC
[1]Maurane Riesen • PSA
Corentin Jeanneret • PLR

Instruction publique (INS)
Peter Gasser • PSA
Michel Tschan • UDC

Intérieur et justice (IJ)
André Mercerat • UDC
Morena Pozner • PS

Sécurité et finances (SEFIN)
Denis Gerber • PLR
Pierre Mercerat • PSA

Santé, affaires sociales et intégration (SSI)
Michel Ruchonnet • PS
Maxime Ochsenbein • UDC

Travaux publics et transports (TT)
Moussia von Wattenwyl • Verts
André Mercerat • UDC

Les groupes et partis étaient représentés comme suit:

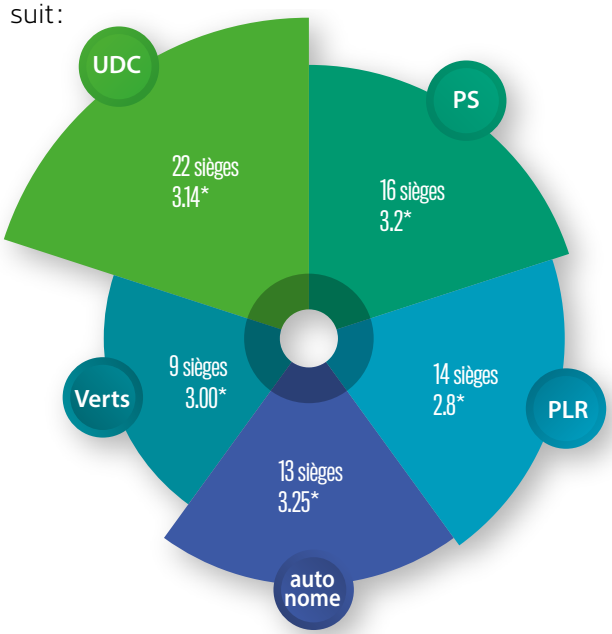

*Nombre de sièges par élu·e (moyenne)

La composition des commissions figure à l'annexe 3 du présent rapport.

en couleur: Commission
en gras: Présidence
en standard: Vice-présidence

2.5 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des commissions et des groupes de travail internes au CJB, dont il rédige les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), assure des tâches de soutien politique aux représentants des organes du CJB, le représente dans des groupes de travail régionaux, cantonaux et intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum, renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

Le secrétariat général compte 4 personnes pour 2.7 EPT:

Secrétaire générale, 100%: Kim Seiler

Déléguée du CJB à la culture, 50%: Mélanie Cornu

Assistante de la secrétaire générale, 60%: Madiana Vanndevoir

Secrétaire suppléante, 60%: Catherine Chapuis

Le secrétariat général du CJB est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et plus particulièrement à l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR). La supervision politique du secrétariat général incombe au Bureau du CJB.

1 Jusqu'au 17 juin 2021, la vice-présidence était assurée par Maurane Riesen. Puis, dès le 26 août 2021, cette fonction a été reprise par Corentin Jeanneret.

3 SÉANCES

Les séances du CJB sont organisées en fonction des thèmes et des dossiers à traiter. Le plénum et le Bureau se réunissent au minimum chaque mois. En annexe 5 du présent rapport figurent des informations statistiques quant aux séances du plénum, du Bureau et des commissions (taux de participation, occurrence, etc.).

Chaque année, des séances annuelles sont également organisées avec les différentes Directions cantonales, permettant d'échanger sur les dossiers en cours et sur les besoins de la région.

Durant l'année 2021, les commissions du CJB ont rencontré les Directions suivantes :

03.05.2021	**SEFIN**	▶ Visioconférence	Philippe Müller (DSE)
02.06.2021	**Culture**	▶ Berne	Christine Häsler (INC)
02.06.2021	**INS**	▶ Berne	Christine Häsler (INC)
19.08.2021	**SSI**	▶ Perrefitte	Pierre Alain Schnegg (DSSI)
22.10.2021	**EEE**	▶ Orvin	Christoph Ammann (DEEE)
17 .12.2021	**TT**	▶ Berne	Christoph Neuhaus (DTT)

3.1 DÉLÉGATIONS

Les membres du CJB sont délégués dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers : **Organes** ——● Délégué·e·s du CJB

Association Jura bernois.Bienne (Jb.B)

▶ **Commission politique et société**
└——● Roland Benoit

▶ **Commission politique économique régionale**
└——● Pierre Mercerat

▶ **Commission aménagement du territoire**
└——● Moussia von Wattenwyl et André Mercerat

Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)
└——● Patrick Tobler

Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS)
└——● Elisabeth Beck

Comité de la Plateforme des Institutions pour enfants et adolescent (PIEA)
└——● Morena Pozner

Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère
└——● Mathieu Chaignat

Commission du Prix du CJB
└——● Christophe Gagnebin

Commission sécurité canton-communes
└——● Patrick Tobler

Arcjurassien.org
└——● Pierre Mercerat

Conseil d'administration CIP
└——● Christophe Gagnebin

Conseil d'école ceff
└——● Denis Gerber

Conseil de fondation Mémoires d'Ici
└——● Christophe Gagnebin

Conseil de fondation FRI
└——● Maurane Riesen

Conseil de la formation professionnelle
- Maxime Ochsenbein

Conseil cantonal des transports
- François Gauchat

Coordination RCJU-CJB « délégation jeunesse »
- André Mercerat

Délégation HE-ARC
- Peter Gasser, Roland Benoit

Délégation HEP/CIIP
- Christophe Gagnebin, Peter Gasser

Fondation pour la jeunesse du Jura bernois
- Cyprien Louis

Groupe de coordination cantonal concernant les prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes
- Morena Pozner

Groupe renforcement de l'apprentissage à Bienne
- Michel Tschan

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien
- Pierre Mercerat

Ouestrail
- François Gauchat

Région capitale suisse
- Cyprien Louis

Groupe d'accompagnement schéma d'offre rive nord du lac de Bienne et Plateau de Diesse
- François Gauchat

Etat au 31 décembre 2021

Les élues et élus du CJB sont par ailleurs membres à titre personnel d'une multitude d'organes et associations avec lesquels ils assurent une certaine coordination. Par exemple, le CJB peut compter sur le soutien de ses membres députés au Grand Conseil : Virginie Heyer, Moussia von Wattenwyl, Roland Benoit, Etienne Klopfenstein, Peter Gasser et Jean-Luc Niederhauser.

4 SUBVENTIONS

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie et sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

4.1 SUBVENTIONS CULTURELLES

4.1.1 SUBVENTIONS PÉRIODIQUES ANNUELLES

Conformément à la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), à la stratégie culturelle du canton de Berne et à son propre Concept culturel, le CJB soutient un certain nombre d'institutions et d'organisations culturelles par le biais de subventions périodiques annuelles. Ces institutions et organisations sont classées dans différentes catégories, selon leur nature et leur rayonnement.

INSTITUTION CANTONALISÉE

Mémoires d'Ici, Saint-Imier	536'585
	536'585

INSTITUTIONS D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Bibliothèque régionale de Tavannes	38'500
	38'500
Bibliothèque régionale de La Neuveville	46'500
	46'500
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	38'400
	38'400
Bibliothèque régionale de Moutier	43'000
	43'000
Café-Théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	19'910
	19'910
Centre culturel Le Royal, Tavannes	49'450
	49'450
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	72'000
	72'000
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	108'196
	108'196
Musée de La Neuveville	24'800
	24'800
Musée du Tour automatique et d'Histoire, Moutier	49'766
	49'766
Musée de Saint-Imier	104'160
	104'160
Revue Intervalles, Plateau de Diesse	36'000
	36'000
Total pour les institutions d'importance régionale 2021	**630'682**
2020	630'682

AUTRES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS CULTURELLES

Atelier de Bruxelles		6’000
		6’000
AG culturel		5’000
		5’000
Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)		55’000
		55’000
Cie Utopik Family		70’000
		70’000
Espace Noir, Saint-Imier		15’000
		15’000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA)		30’000
		30’000
Fondation Abbatiale de Bellelay		150’000
		150’000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles		5’000
		5’000
fOrum culture (projet ARS), Tavannes		500’000
		500’000
Total pour les organisations et institutions culturelles	2021	**836’000**
	2020	836’000

INSTITUTIONS INTERCANTONALES

Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Auvernier		600
		1’000
Association interjurassienne des centres culturels (AICC)		0
		30’000
Atelier de gravure, Moutier		60’000
		60’000
Bibliobus de l’Université populaire jurassienne		140’584
		140’296
Coordination jeune public, Moutier		52’713
		77’500
Fédération jurassienne de musique (y compris formation des jeunes)		18’000
		18’000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts		7’500
		7’500
Musée jurassien des Arts, Moutier (y compris médiation culturelle)		120’000
		120’000
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont		65’500
		65’500
Société Jurassienne d'Emulation (y compris Dictionnaire du Jura-DIJU)		24’000
		24’000
Union des chanteurs jurassiens		1’000
		1’000
Total institutions intercantonales	2021	**489’897**
	2020	544’796

4.1.2 SUBVENTIONS UNIQUES AUX PROJETS EN 2021

Les subventions aux projets comprennent à la fois des soutiens à des événements récurrents, à l'instar de manifestations annuelles ou bisannuelles comme des festivals, ainsi que des projets uniques. Ces derniers peuvent être la création ou l'accueil de manifestations ponctuelles ou des projets de création ou de production.

En 2021, le CJB a statué pour l'octroi de subventions aux projets pour un montant global de 549'587.50 francs[1].

Le tableau ci-dessous indique une partie des subventions allouées à des projets qui ont lieu de manière récurrente, ainsi que les aides octroyées au domaine de la médiation. Concernant le montant total dédié à des projets uniques, il s'élève à 148'000 francs en 2021 (141'040 francs en 2020).

MANIFESTATIONS RÉCURRENTES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Association Musique à la collégiale, Saint-Imier		24'000
		0
Association Usinesonore, Valbirse (activités hors festival)		12'500
		12'500
Biennale de Visarte		0
		5'000
Festival Artdialog, La Neuveville		10'000
		15'000
Festival Cormo'rock, Cormoret		8'000
		4'000
Festival Contes et Cie		6'000
		6'000
Festival du Jura (bisannuel)		20'000
		0
Toxoplasmose Festival, Sonvilier		5'000
		0
Festival Les Estivales, Court		70'000
		70'000
Festival Musicales Jube, Cormoret		6'000
		6'000
Festival Tramlabulle, Tramelan		10'000
		7'500
Festival Usinesonore (bisannuel)		0
		140'000
Jardins musicaux, « Bal(l)ades »		45'000
		30'000
Les Chambristes, Courtelary		7'000
		7'000
Saison Evidanse[2]		65'000
		25'000
Théâtre de l'Atelier, Reconvilier		5'000
		5'000
Total des manifestation récurrentes (liste non exhaustive)	2021	**293'500**
	2020	333'000

1 Ce montant correspond aux subventions octroyées et non payées en 2021. Une partie d'entre elles seront payées ultérieurement et sont comprises dans les engagements ouverts.
2 Evidanse a été soutenue à hauteur de 50'000 francs durant la saison 2019-2020, montant qui a permis de prendre en compte les frais de report des spectacles, à cause de la pandémie. En 2021, la demande a porté sur l'année civile.

MÉDIATION CULTURELLE

Projet MU-SE		14’800
		22’200
Bons culturels (projets culturels / sorties culturelles)		50’288
		22’596
Autres projets de médiation culturelle		37’500
		7’500
Total projets médiation culturelles	2021	**102’588**
	2020	52’296

4.1.3 DÉPENSES 2021 DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Le budget dont dispose annuellement le CJB provient à la fois du Fonds d’encouragement des activités culturelles (FEAC), selon le bénéfice annuel de Swisslos et des fonds publics généraux de l’Etat. Ces montants sont calculés en fonction du pourcentage de la population du Jura bernois par rapport à la population totale du canton de Berne. En 2020, le calcul se basait sur un taux de 5,191%. En accord avec le Fonds du sport et le Fonds de loterie, un taux de 5,167% a été appliqué pour l’année 2021.

De ces recettes sont déduites la subvention à la Fondation Mémoires d’Ici, les subventions pour les institutions d’importance régionale, ainsi que la participation du CJB aux subventions octroyées aux institutions d’importance nationales, ces dernières étant par ailleurs prises en charge par l’Office de la culture.

Les subventions annuelles aux autres institutions et aux projets – récurrents ou uniques – sont cumulées sous la rubrique « subventions versées ». Concernant les subventions aux projets, certains montants sont versés ultérieurement à la décision. Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux soutiens effectivement versés en 2021, une partie des sommes promises étant incluses dans les « engagements ouverts ».

Fonds d’encouragement des activités culturelles : part du Jura bernois	2021	2020	Ecart
Recettes			
Attribution Fonds de loterie (alimentation de CHF 12.2 millions x 5,167%)	630’374.00	596’965.00	33’409.00
Attribution fonds publics généraux (fonds publics du produit Encouragement des activités culturelles de CHF 48.451 millions x 5,167%)	2’503’452.84	2’487’682.93	15’769.91
Déduction : subvention d’exploitation versée à Mémoires d’ici	-536’585.00	-536’585.00	0.00
Déduction : subventions d’exploitation versées aux institutions de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois	-630’682.00	-630’682.00	0.00
Déduction : participation proportionnelle (5,167%) aux subventions d’exploitation versées à des institutions culturelles d’importance nationale (Musée suisse en plein air Ballenberg, Musée alpin, Bourse Suisse aux Spectacles)	-122’716.25	-120’171.65	-2’544.60
Total recettes	**1’843’843.59**	**1’797’209.28**	**46’634.31**

Dépenses			
Subventions versées	1'982'792.35	1'976'931.50	5'860.85
Frais administratifs 5,167%	43'254.77	43'986.82	-732.05
Subventions dues	0.00	4'524.00	-4'524.00
Total dépenses	2'026'047.12	2'025'442.32	604.80

Total recettes	1'843'843.59	1'797'209.28	46'634.31
Total dépenses	2'026'047.12	2'025'442.32	604.80
Excédent de recettes/dépenses	**-182'203.53**	**-228'233.04**	**46'029.51**

Etat de la fortune			
Fortune initiale	1'161'192.22	1'362'425.26	-201'233.04
Extourne subventions dues de l'année précédente	4524.00	27'000	-22'476.00
Excédent de recettes/dépenses	-182'203.53	-228'233.04	46'029.51
Etat Fonds d'encouragement des activités culturelles: part du Jura bernois	**983'512.69**	**1'161'192.22**	**-177'679.53**
Etat engagements ouverts	-462'451.35	-590'971.35	128'520.00
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles: part du Jura bernois	**521'061.34**	**570'220.87**	**-49'159.53**

4.2 SUBVENTIONS DU FONDS DE LOTERIE

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs sauf pour le domaine de la protection des monuments historiques et du patrimoine où il est compétent jusqu'à 100'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.2.1 BILAN 2021

Solde Fonds de loterie à fin 2020[1]	**6'220'023.20**
Recettes Fonds de loterie en 2021 (5,167%)	+ 1'505'579.00
Dépenses en 2021[2]	- 532'352.00
Total 1: avoir brut à disposition au 31.12.2021	**7'193'250.20**
Engagements 2017-2021[3]	- 1'540'454.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2021	**5'652'796.20**

1 Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 31.12.2020.
2 Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.
3 Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

4.2.2 SUBVENTIONS PROMISES PAR GENRE DE PROJETS

En 2021, le CJB a octroyé 37 subventions à prélever sur le Fonds de loterie. 43% des subventions, à savoir 16, ont été accordés dans les domaines de la protection des monuments historiques et de la protection du patrimoine pour un montant total de 340'655 francs.

Les projets catégorisés dans le domaine « société » comptabilisent 649'450 francs, la nature et la protection de l'environnement comptabilise 93'980 francs puis viennent la culture (projets d'investissements) et la culture populaire pour des montants de 14'590 francs et 8'200 francs. Enfin, les autres projets d'utilité publique se montent à 5'100 francs.

© Yvan Kohler « Fraiche Fontaine » entre Romont et Vauffelin 25.08.2021

Domaine	Nombre	Montants octroyés 2021	Comparaison avec 2020
Culture (projets d'investissements)	1	14'590.00	52'110.00 / 6 projets
Culture populaire (Acquisition d'uniformes, de costumes folkloriques et d'instruments)			
Culture populaire (subventions par personne)	9	8'200.00	Nouveau domaine
Protection des monuments historiques et du patrimoine	16	340'655.00	390'389.00 / 11 projets
Nature et protection de l'environnement	1	93'980.00	
Coopération au développement et secours en cas de catastrophe	4	379'480.00	
Société	4	649'450.00	Nouveau domaine
Subventions par personne pour les organisations de jeunesse			Nouveau domaine
Tourisme[1]	1	6'750.00	31'490.00 / 2 projets
Autres projets d'utilité publique	1	5'100.00	32'549.00 / 11 projets
TOTAL	**37**	**1'498'205.00**	**506'538.00 / 30 projets**

1 Ce domaine n'existe plus depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale sur les jeux d'argent. Le projet mentionné dans le présent tableau a été déposé en 2020 et une décision de financement a été prise en 2021

4.2.3 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

En 2021, le CJB a donc engagé des promesses de subventions pour un montant total de 1'498'205 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes/dépenses
2007	1'791'900.00	35	726'260.00	+ 1'065'640.00
2008	1'748'532.00	42	1'259'648.00	+ 488'884.00
2009	1'713'147.00	67	2'773'539.50	- 1'060'392.50
2010	1'732'050.00	54	1'723'259.00	+ 8'791.00
2011	1'647'482.00	54	1'103'090.00	+ 544'392.00
2012	1'413'366.00	83	1'675'162.00	- 201'796.00
2013	1'334'228.00	74	1'837'090.00	- 502'862.00
2014	1'450'449.00	86	1'695'597.50	- 245'148.50
2015	1'503'000.00	110	1'614'958.00	- 111'958.00
2016	1'480'000.00	46	1'280'737.50	+ 199'262.50
2017	1'900'000.00	36	1'095'443.20	+ 804'556.80
2018	1'810'000.00	41	951'544.20	+ 858'455.80
2019	1'700'000.00	32	939'074.20	+ 760'925.80
2020	1'710'000.00	30	506'538.20	+ 1'193'462.80
2021	**1'505'579.00**	**37**	**1'498'205.00**	**+7'374.00**

4.3 SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 200'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.3.1 BILAN 2021

Solde Fonds du sport à fin 2020[1]	1'811'140.39
Recettes Fonds du sport en 2021 (5,191%)	+ 785'345.00
Dépenses en 2021[2]	- 331'418.00
Total 1: avoir brut à disposition au 31.12.2021	**2'265'067.39**
Engagements 2017-2021[3]	- 97'238.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2021	**2'167'829.39**

1 Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 31.12.2020
2 Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années
3 Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit

4.3.2 SUBVENTIONS PROMISES PAR GENRE DE PROJETS

En 2021, le CJB a octroyé 80 subventions à prélever sur le Fonds du sport.

45% des décisions, à savoir 36, ont été accordés dans le domaine de la relève dans le sport populaire. Les compétitions sportives comptabilisent 17 décisions, suivies de l'acquisition de matériel de sport avec 16 subventions octroyées.

Des contributions à hauteur de 90'956 francs ont été octroyées pour la relève dans le sport de compétition. À noter que ces contributions sont accordées pour une durée de 2 ans (2021-2022). La relève dans le sport populaire, en faveur des associations de la région, totalise un montant de 80'640 francs. Les compétitions sportives totalisent 64'230 francs, suivies par la construction et remise en état d'installations sportives et le matériel sportif qui représentent respectivement 45'640 francs et 25'390 francs. Les cours comptabilisent 6'930 francs et le soutien général aux fédérations 7'980 francs.

Genre	Nombre	Montants octroyés 2020	Comparaison avec 2019
Construction et remise en état d'installations sportives	4	45'640.00	112'650.00 / 7 projets
Matériel sportif	16	25'390.00	40'050.00 / 19 projets
Promotion des associations et des fédérations			
Relève dans le sport populaire (associations)	36	80'640.00	52'848.00 / 43 projets
Relève dans le sport de compétition (fédérations)[4]	2	90'956.00	30'620.00 / 1 projet
Cours (fédérations)	2	6'930.00	16'987.00 / 3 projets
Soutien général aux fédérations	3	7'980.00	Nouveau domaine
Compétitions sportives européennes (associations)	-	-	2'010.00 / 4 projets
Autres formes de promotion du sport			
Compétitions sportives	17	64'230.00	142'000.00 / 35 projets
Manifestations de sport populaire	-	-	-
Projets particuliers de promotion du sport	-	-	42'700.00 / 3 projets
TOTAL	**80**	**321'766.00**	**439'865.00 / 115 projets**

1 Contributions pour une durée de 2 ans (2021 et 2022)

4.3.3 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

En 2021, le CJB a donc engagé des promesses de subventions pour un montant total de 321'766 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes/dépenses
2007	743'062.00	66	534'407.00	+ 208'655.00
2008	726'397.00	70	398'760.00	+ 327'637.00
2009	712'470.40	97	908'668.60	- 196'198.20
2010	708'875.00	91	714'796.10	- 5'921.10
2011	685'960.00	79	268'588.70	+ 417'371.30
2012	985'800.00	99	414'311.00	+ 571'489.00
2013	979'820.00	128	345'433.55	+ 634'386.45
2014	726'100.00	117	367'935.80	+ 358'164.20
2015	775'544.00	141	982'277.85	- 206'733.85
2016	560'000.00	129	398'782.65	+ 161'217.35
2017	420'000.00	124	1'088'020.15	- 668'020.15
2018	342'600.00	129	567'176.00	- 224'576.00
2019	280'000.00	125	460'371.00	- 180'371.00
2020	445'000.00	115	439'865.00	+ 5'135.00
2021	**785'345.00**	**80**	**321'766.00**	**+ 463'579.00**

© Dylan Bourquin de Diesse, «Pumptrack Plateau de Diesse» le 19 juin 2021 Prêles

No 11 - Vendredi 19 mars 2021 - 131e année

JGA 2520 LA NEUVEVILLE

LE COURRIER

Contient la Feuille officielle du district de La Neuveville

Commune de La Neuveville | Commune mixte de Plateau de Diesse | Commune de Nods

Dernières bosses avant la construction du Pumptrack Plateau de Diesse

Modulable et sécurisé, le pumptrack de Prêles contentera un large éventail d'utilisateurs avec ses trois pistes séparées

Le Pumptrack Plateau de Diesse a passé la rampe lors de l'assemblée communale le 25 août 2020. Largement approuvée par les citoyens, le projet d'infrastructure freestyle a également rencontré un vif succès lors de sa campagne de récolte de promesses de don car ce n'est pas moins de 230 sponsors qui se sont engagés financièrement.

Sylvain Glatz, responsable du groupe de travail communal pumptrack peut avoir le sourire. Ce projet, qu'il porte à bout de bras depuis 2016, pourra prochainement voir le jour. En effet, l'octroi du permis de construire vient d'être délivré à la Commune et les travaux, réalisés par l'entreprise spécialisée Velosolutions, leader mondial de la branche, sont programmés à mi-avril prochain.

"Tout a débuté il y a six ans. La société La Sportive, alors en quête de renouveau, a créé un groupe junior, sous la forme d'une école de cyclisme. Florissante aujourd'hui, cette structure cycliste, reconnue Jeunesse et Sport (J+S), compte une quarantaine d'enfants, encadrés par sept moniteurs."

Passionné de vélo depuis toujours, Sylvain Glatz a tenu les rênes de l'école, tout en caressant l'idée d'offrir aux membres de son club, ainsi qu'à tous les habitants du Plateau, un endroit jalonné, un circuit en boucle fermée, un nouvel outil d'apprentissage et d'épanouissement, un pumptrack. *"Le pumptrack est une façon très ludique et fun de pratiquer un engin sur roues et de s'entraîner de façon ciblée dès le plus jeune âge"*, explique-t-il.

Convaincu du bien-fondé de son projet, il a tout entrepris pour le mettre en œuvre. Jusqu'au groupe de travail communal qu'il a mis sur pied en 2019 et envers lequel il est plus que reconnaissant, puisqu'en quelques mois, les quatre personnes qui le constituent ont réuni près de Fr. 70'000.- de promesses de dons, sans compter les subventions cantonale (CJB). Une collecte de fonds dont le sérieux a plus que convaincu l'exécutif communal, qui s'est alors rendu compte de l'importance de ce projet et de sa mise en œuvre.

"On touche au but, mais rien n'aurait été possible sans l'investissement colossal et sans faille des collègues bénévoles du groupe de travail, Noëlle, Damien et Mathieu ainsi que de la Commune Plateau de Diesse", complète l'instigateur du projet, qui leur réitère ses vifs remerciements.

Le Pumptrack Plateau de Diesse proposera bosses et virages relevés asphaltés

Pour ce qui est de la suite, le groupe de travail va entamer la dernière ligne droite et va se consacrer à l'organisation des travaux du pumptrack et de ses alentours ainsi qu'à l'ouverture officielle de l'infrastructure sportive et à la cérémonie d'inauguration. C'est donc plutôt impatient que Sylvain Glatz attend la fin du projet et surtout, de voir évoluer les nombreux fans de sports freestyle sur les pistes asphaltées de Prêles. *Céline*

Le Courrier
Edition de Pâques
Bouclement de la rédaction
lundi 29 mars 12h
Parution : jeudi 1er avril

©Le Courrier, La Neuveville

5 AFFAIRES DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

5.1 AFFAIRES DU BUREAU

Le Bureau prépare les affaires soumises au CJB. Il les attribue aux commissions concernées et peut émettre des propositions. Il se réunit au moins une fois par mois pour établir l'ordre du jour des séances plénières et conduit les séances du CJB. Le Bureau se charge également d'organiser les Conférences des président·e·s, réunissant chaque présidente et président de commission ainsi que les membres du Bureau afin de faire le point sur les objectifs de législature, entre autres. Le Bureau dirige également le secrétariat général du CJB et supervise la rédaction du présent rapport annuel.

Comme en 2020, la pandémie de Covid-19 a amené le CJB à revoir son fonctionnement et à utiliser de nouveaux outils lui permettant de poursuivre ses activités et répondre à ses mandats politiques.

5.1.1 DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

Le Bureau gère la communication externe du CJB, à savoir la rédaction des communiqués de presse et l'organisation des conférences de presse. Il supervise également tous les travaux relatifs au développement de l'identité visuelle de l'institution.

5.1.1.1 COMMUNIQUÉS ET CONFÉRENCES DE PRESSE

Durant l'année 2021, le CJB a publié 33 communiqués de presse dont deux en commun avec la Chancellerie d'Etat et/ou le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF). En plus des informations brèves et tableaux récapitulatifs des subventions (publiés chaque mois), le CJB a consacré plusieurs communications à des thématiques spécifiques telles que :

- La révision de la loi sur le statut particulier (LStP) après son acceptation par le Grand Conseil en mars 2021
- La répétition du vote de la Ville de Moutier sur son appartenance cantonale
- L'état des lieux de la Culture dans le Jura bernois
- La remise du Prix du CJB et des distinctions culturelles
- Le projet Avenir Berne Romande

Deux conférences de presse ont été organisées : l'une consacrée à la prise de position du CJB sur la répétition du vote de la Ville de Moutier sur son appartenance cantonale et l'autre dédiée à la présentation du rapport d'activités 2020 et des résultats de l'élection du Bureau pour la dernière année de législature.

5.1.1.2 CAPSULES VIDÉOS

Sous l'impulsion de sa présidente Virginie Heyer, le CJB a constitué un groupe de travail afin de réaliser trois capsules vidéos qui mettent en lumière ses membres, expliquent le fonctionnement de l'institution ou encore, la marche à suivre pour le dépôt des demandes de subvention. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de renforcer la communication de l'institution. Ces capsules vidéos ont été réalisées par un jeune vidéaste amateur de la région et sont à disposition du public sur le site internet du CJB :

https://www.conseildujurabernois.ch/fr/documentation/galerie-numerique/

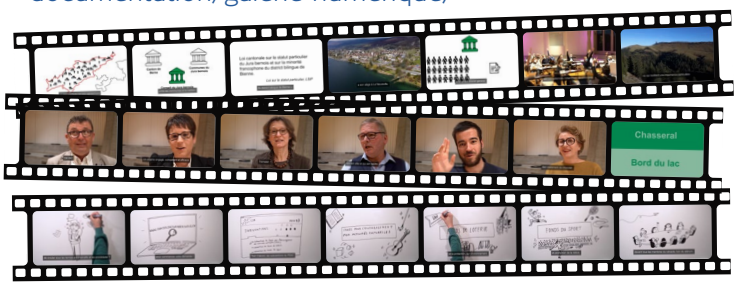

5.1.1.3 OUVERTURE DES SÉANCES PLÉNIÈRES AU PUBLIC ET AUX MÉDIAS

En 2020, le CJB annonçait le début des réflexions relatives à l'ouverture de ses séances plénières au public et aux médias afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de participer aux débats. Un groupe de travail spécifique s'est penché sur la question, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, afin de définir les sujets qui pouvaient être rendus publics. En effet, le CJB n'étant ni un organe législatif, ni un organe exécutif à proprement parler, il était important de définir clairement les sujets pour lesquels la confidentialité des débats devait être respectée. En novembre 2021, le CJB a ouvert pour la première fois un de ses plénums au public et aux médias. Bien que le public ait été peu nombreux, la présence de la presse a été saluée par le cénacle. A l'avenir, cet exercice sera renouvelé, en fonction des contenus des ordres du jour. Le nombre de personnes participant ne doit pas être considéré comme le seul gage de réussite ; la démarche d'ouverture des plénums s'inscrit plutôt dans une volonté de donner la possibilité à la population de participer si elle le souhaite.

5.1.1.4 RENCONTRE AVEC LES CONFÉRENCES RÉGIONALES ET RÉGIONS D'AMÉNAGEMENT

Repoussées en 2020, les rencontres avec les Conférences régionales et régions d'aménagement du canton ont pu débuter en 2021. Une délégation du CJB, composée de sa présidente et de membres également députés au Grand Conseil, ont présenté l'institution auprès de ces différentes instances alémaniques, pour la plupart composées de maires et de députés. L'objectif de ces rencontres est de faire connaître les spécificités du CJB et du Jura bernois

ainsi que les compétences qui s'y rattachent. En 2021, ces présentations ont eu lieu auprès de l'Association Seeland.Biel/Bienne et du réseau des régions bernoises (Netzwerk Berner Regionen). Ces rencontres se poursuivront en 2022.

5.1.2 COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Dans le cadre de l'accomplissement de ses différentes activités, le CJB peut compter sur le précieux soutien de nombreux partenaires. Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF), institution sœur du Conseil du Jura bernois, en fait bien sûr partie. La collaboration avec les partenaires constitue un point essentiel dans l'établissement des tâches du Conseil du Jura bernois afin de faire entendre d'une seule voix les besoins et revendications des francophones. Dans cette optique, le CJB souhaite renforcer la collaboration avec les instances régionales. Pour ce faire, le CJB transmet avant chaque session parlementaire ses différentes prises de position à la Députation francophone afin qu'elle puisse en prendre connaissance. De plus, les présidentes du CJB et du CAF sont également conviées à chaque séance permettant de sensibiliser les députées et députés aux dossiers traités par les deux institutions.

Le CJB renforce également ses collaborations avec l'Association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B). En effet, les secrétariats généraux des deux instances collaborent régulièrement sur différents dossiers et le Bureau du CJB reçoit une délégation du comité de Jb.B, généralement une fois par année. De plus, plusieurs membres du CJB font partie de différentes commissions de l'Association, tel que relevé au chapitre 3.

5.1.3 STATISTIQUES RÉGIONALES

Le CJB et le CAF publient depuis 2017 les statistiques pour le Jura bernois et l'arrondissement de Biel/Bienne déterminées sur la base d'un catalogue de statistiques proposé par le canton de Berne. Ces dernières sont également disponibles sous forme d'atlas permettant ainsi de disposer de données cartographiées. Du nombre d'habitants en passant par les emplois dans diverses branches et l'hébergement touristique, les statistiques mises à disposition permettent d'obtenir un aperçu chiffré des activités globales dans notre région ; ces données sont généralement actualisées durant la période estivale. Le CJB met également à disposition un lien sur le site de l'OSTAJ permettant d'avoir accès à différentes statistiques de l'Arc jurassien franco-suisse.

5.1.4 RÉVISION PARTIELLE DE L'ORDONNANCE SUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

Dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance fédérale sur la radio et la télévision (ORTV), le CJB a été consulté en sa qualité d'organe politique régional. Cette révision se basait sur un certain nombre de mesures d'aides aux médias approuvées par les Chambres fédérales mais refusées par le peuple en février 2022. Le lancement de cette consultation avant même de connaître le résultat de ce référendum n'avait, selon le CJB, que très peu de sens, d'autant plus qu'aucune donnée chiffrée concernant les mandats de prestations et la répartition des quotes-parts de redevance n'était présentée.

Dans sa prise de position, le CJB avait préavisé une troisième variante qui n'était pas proposée dans la consultation. Il s'agit d'une variante établie par le groupe BNJ FM SA (exploitant RJB) et le Groupe Gassmann SA (exploitant de Canal 3 et de Telebielingue, notamment). Les variantes n° 1 et 2 proposées dans la consultation n'étaient pas satisfaisantes et comprenaient chacune des lacunes par rapport au système actuel et aux besoins du Jura bernois.

5.1.5 RECOURS DÉPOSÉ À LA SUITE DE L'ÉLECTION DU BUREAU DU MOIS DE MAI 2021

Le CJB a procédé en mai 2021 à l'élection de son Bureau pour la dernière année de la législature 2018-2022 (pour plus d'informations, se référer au chapitre 2). Les quatre membres du groupe autonome ont déposé un recours contre le CJB suite à la réélection de Virginie Heyer en tant que présidente (2ème année consécutive), ne permettant pas, selon les recourants, de respecter le tournus dans l'accession aux différentes fonctions du Bureau. Le CJB, en tant que partie directement concernée, a rappelé que l'élection du Bureau du mois de mai respectait les bases légales en vigueur et a plaidé contre les arguments des recourants. A fin 2021, le processus était encore en traitement. Le rapport d'activités 2022 mentionnera l'issue de ce dossier.

5.1.6 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1 ▶

Développer la communication du CJB

MESURE 1 — atteint
Mener une réflexion générale sur la communication

MESURE 2 — en cours
Organiser des conférences de presse / points presse de manière régulière et de façon ciblée

MESURE 3 atteint
Développer davantage le contenu et la présentation des communiqués et des conférences / points presse

MESURE 4 atteint
Développer un nouveau logo et l'intégrer dans les différents supports de communication

MESURE 5 supprimé
Mener une réflexion sur le long terme relative à une possible utilisation du logo cantonal bernois

MESURE 6 atteint
Développer le site internet permettant de recentrer l'information diffusée sur les activités principales du CJB

OBJECTIF 2 ▸

Adapter le règlement du CJB

MESURE 1 atteint
Mettre à jour le règlement au niveau des dénominations ainsi qu'au niveau des précisions relatives aux élections du Bureau

OBJECTIF 3 ▸

Assurer le suivi des objectifs de législature

MESURE 1 atteint
Etablir et communiquer les objectifs de législature

MESURE 2 atteint
Utiliser un tableau de suivi régulièrement annoté et mis à jour après chaque Conférence des président·e·s

5.2 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTITUTIONS (INST)

« La commission INST s'est réunie neuf fois durant l'année dont cinq fois en visioconférence. Le point fort de l'année fut la votation du 28 mars 2021 sur l'appartenance cantonale de la Ville de Moutier. A la suite des résultats de la votation, un courrier a été envoyé au gouvernement dans lequel le CJB demandait que tout soit mis en œuvre afin de planifier au mieux la réorganisation de l'administration cantonale du Jura bernois et du déplacement de celle située à Moutier. Le projet ABR (Avenir Berne Romande) a été mis en place et notre commission a pu participer à une consultation à ce sujet soumise au plénum du mois d'octobre. »

Roland Benoit, président de la commission INST du CJB

5.2.1 AVENIR INSTITUTIONNEL

5.2.1.1 RÉPÉTITION DU VOTE DE MOUTIER SUR SON APPARTENANCE CANTONALE

Sur le plan institutionnel, l'avenir de l'appartenance cantonale de Moutier préoccupe bien entendu le CJB et la région dans son ensemble. Le 28 mars 2021 s'est tenu la répétition du vote de Moutier sur son appartenance cantonale ; le premier vote de 2017 ayant été invalidé par le Tribunal administratif cantonal pour cause d'irrégularités. En amont du vote de mars 2021, le Conseil du Jura bernois, en sa qualité d'organe politique régional, a souhaité faire part de sa position. Réuni en conférence de presse le 25 février 2021, le CJB a présenté l'avis majoritaire par l'intermédiaire de sa présidente, Virginie Heyer, ainsi que l'avis minoritaire, par l'intermédiaire du chef du groupe autonome, Pierre Mercerat. L'avis majoritaire mettait notamment en avant :

> L'importance que le canton de Berne porte à sa minorité francophone et à la valorisation de ses particularités régionales, linguistiques et culturelles ;
>
> Le développement du bilinguisme qui permet un enrichissement par la culture des uns et des autres ;
>
> La place de Moutier dans le Jura bernois en tant que pilier, de par sa taille mais également de son dynamisme et de son engagement dans différents milieux.

La position de la minorité, au contraire, aurait souhaité que le CJB s'abstienne de prendre position afin de ne pas influencer sur l'autonomie communale.

Le 28 mars 2021, la majorité des Prévôtoises et Prévôtois a souhaité rejoindre la République et canton

du Jura par 54.9%. Aucun recours n'a été déposé pour contester ce résultat. Cette votation marque la fin de la Question jurassienne.

© Stéphane Gerber, Février 2021: Conférence de presse du CJB concernant la 2ème votation de Moutier sur son appartenance cantonale

5.2.1.2 PROJET AVENIR BERNE ROMANDE

A la suite de la votation de Moutier sur son appartenance cantonale, le CJB a écrit un courrier au gouvernement afin de réaffirmer sa volonté d'être associé au processus qui mènera au transfert effectif de la Ville de Moutier dans la République et canton du Jura. Dans sa missive, le CJB rappelait qu'il est l'interlocuteur principal du canton pour les questions d'ordre politique; il doit dès lors être un partenaire stratégique de la DAJ, respectivement du gouvernement pour toutes les questions qui concernent en particulier le concordat et la réorganisation de l'administration décentralisée. Le CJB défend une position régionale; il ne prendra dès lors pas parti pour des communes en particulier dans le cadre de la réorganisation de l'administration. Tel que relevé dans les discussions menées à la suite du vote de 2017, le Jura bernois ne devra pas être affaibli; il doit pouvoir conserver voire renforcer ses administrations tout en prenant en compte différentes variables telles que les changements sociétaux (utilisation des services numériques, entre autres).

En mai 2021, le Conseil-exécutif a annoncé le début des travaux préparatoires en vue du transfert de la Ville de Moutier dans la République et canton du Jura, regroupés dans le cadre du projet «Avenir Berne Romande». Le mandat de chef de projet ayant été attribué à l'ancien Conseiller d'Etat, Mario Annoni.

En sa qualité d'organe politique régional, le CJB est partie prenante du projet à différents niveaux; tant en termes technique que politique dans la Commission d'accompagnement. En automne 2021, le CJB a été invité à prendre position sur les axes principaux du projet. Le CJB considère le projet Avenir Berne Romande comme étant une opportunité pour la région de tendre à une réorganisation intelligente et agile de son administration. Dans sa prise de position, le CJB a notamment relevé les éléments suivants:

> Il est favorable à la création de centres de compétences, au sens général du terme, permettant de renforcer l'administration cantonale dans le Jura bernois. La nouvelle répartition doit cependant englober l'ensemble du Jura bernois; ce qui n'était initialement pas le cas puisque La Neuveville et le Plateau de Diesse étaient les parents-pauvres des propositions faites dans le cadre de cette consultation;
>
> Il se positionne clairement contre le déplacement de son siège actuellement à La Neuveville: un déplacement du CJB dans le centre administratif n'aurait que très peu de sens car ses partenaires principaux n'y seraient pas localisés;
>
> Il soutient sans réserve le ceff dans ses activités et ses développements futurs et insiste sur le fait que, indépendamment du site choisi pour le domaine artisanat, la direction de chaque filière doit rester dans le Jura bernois. Politiquement, le CJB soutient le maintien du ceff artisanat en terre bernoise (Bienne ou Jura bernois). La proposition de déplacement à Bienne, moyennant des infrastructures adéquates, semble être la solution la plus appropriée pour le ceff artisanat;
>
> Finalement, le CJB constitue l'interlocuteur prioritaire du Conseil-exécutif et est le promoteur des intérêts du Jura bernois et de ses habitants dans leur totalité. Son positionnement et son implication doivent dès lors être renforcés dans ce projet d'importance pour l'ensemble de la région.

5.2.2 STATUT PARTICULIER DU JURA BERNOIS ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE

Dans le rapport d'activités 2020, nous avions cité la série de mesures prévues dans le cadre de la révision de la loi sur le statut particulier (LStP), dont le passage à un seul cercle électoral, la possibilité de transferts entre le Fonds du sport, le Fonds de loterie et le Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles ou encore le transfert de tâches cantonales.

Le passage devant le Grand Conseil était prévu à la session de mars 2021. En prévision de cette dernière, la Députation francophone a invité les secrétaires générales du CJB et du CAF à présenter les modifications prévues dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tient généralement une semaine avant le début de la session. Cette présentation a permis de résumer les modifications prévues mais également de transmettre un argumentaire disponible en allemand et en français qui a ensuite été envoyé à l'ensemble des députées et députés au Grand Conseil.

Le passage de la révision de la loi sur le statut particulier devant le Grand Conseil a été un succès puisque les modifications proposées ont été acceptées à l'unanimité moins une abstention. Le parlement cantonal a ainsi réaffirmé sa sensibilité aux besoins de la minorité francophone et a largement soutenu l'octroi de nouvelles compétences.

A la suite de cette révision de loi a découlé la modification de l'ordonnance sur le statut particulier qui ne comportait finalement que très peu d'éléments nouveaux. Dès lors, et afin de prévoir la mise en œuvre de la révision de la LStP, une rencontre a eu lieu en octobre entre des représentants de la Chancellerie d'Etat et du secrétariat général du CJB. Ces échanges ont permis de préciser l'application concrète des nouvelles dispositions. Le transfert entre les trois fonds et la réalisation d'un concept de politique du sport figurent au programme pour l'année 2022.

5.2.3 LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES

Comme chaque année, le CJB est invité, sur initiative de la Chancellerie d'Etat, à participer aux travaux relatifs à la répartition des aides octroyées par la loi fédérale sur les langues. En effet, le canton de Berne dispose d'une enveloppe annuelle fédérale de 250'000 francs qu'il répartit entre plusieurs projets qui ont un dénominateur commun, à savoir la promotion et le développement du bilinguisme.

5.2.4 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

En 2021, le CJB a été amené à prendre position sur différents objets traités par la commission Institutions, tels que la révision partielle de la législation sur le Grand Conseil qui concernait principalement l'adaptation de disposition permettant d'assurer le fonctionnement du parlement en cas de crise (possibilité de vote à distance, etc.). Le CJB s'est également positionné sur la révision de la loi sur l'information (Lin) en rappelant l'importance d'assurer une couverture médiatique régionale de qualité. Finalement, la commission INST s'est penchée sur le projet de la CIRE répondant à l'initiative parlementaire « in dubio pro populo » qui visait à favoriser les projets populaires par rapport au projets alternatifs.

5.2.5 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1 ▶

Développer le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (statu quo+)

MESURE 1 — atteint
Participer au groupe de travail institué dans le cadre de la LStP (appelé « groupe de suivi statu quo+ »)

MESURE 2 — en cours
Conduire une réflexion sur les compétences financières dévolues au CJB

MESURE 3 — atteint
Intégrer et participer au(x) groupe(s) de travail mis en place à la suite de la publication du rapport final de la Commission d'experts sur le bilinguisme

OBJECTIF 2 ▶

Participer aux réflexions et groupes de travail institués dans le cadre du vote communaliste

MESURE 1 — atteint
Participer au groupe d'intérêt / groupe d'information relatif à la redéfinition de l'organisation administrative du Jura bernois

5.3 AFFAIRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIE, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT (EEE)

« Depuis le début de la crise due au coronavirus, le secteur touristique a été fortement touché.

En 2021, nous avons rencontré le directeur de JbT, Guillaume Davot, qui nous a confirmé que la situation était plus difficile dans le tourisme, toutefois dans notre région cela s'est plutôt bien passé, grâce à une clientèle plus modeste et à une météo favorable durant l'été 2020.

La commission EEE du CJB reste en contact avec JbT pour suivre l'évolution de la situation. »

Etienne Klopfenstein, président de la commission EEE du CJB

5.3.1 PROJETS INTERREG FRANCE-SUISSE

Les programmes Interreg visent à développer la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale aux frontières internes et externes de l'Union européenne. La Suisse est associée à ces programmes depuis 1994.

Le canton de Berne, et plus particulièrement sa partie francophone présente dans l'Arc jurassien, participe au programme Interreg France-Suisse. Ce dernier s'inscrit dans une coopération entre les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Les cantons de Neuchâtel, Jura, Fribourg, Valais, Vaud et Genève y participent également.

Le CJB est impliqué dans ce programme grâce au statut particulier dont il bénéficie. En effet, il y représente le canton de Berne pour tous les aspects techniques des projets (avis métier, contacts avec les porteurs de projets, etc.). Le CJB, respectivement la commission EEE, statue sur toutes les demandes et émet un préavis à l'intention de l'OEC qui statue in fine sur les décisions de financement.

L'actuel programme Interreg France-Suisse (n° 5) arrivant à son terme (durée de sept ans), l'année 2021 a principalement été consacrée à l'élaboration du prochain programme dont la mise en œuvre a été quelque peu retardée.

5.3.2 PROJETS RELEVANT DE LA NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE

La Nouvelle politique régionale (NPR) aide les régions dites périphériques (de montagne, rurales et frontalières) en permettant d'améliorer les conditions cadres pour les activités économiques, de promouvoir l'innovation, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager durablement la compétitivité dans ces régions. La NPR vise également à soutenir la création et la pérennisation des places de travail dans les régions.

Le Jura bernois faisant partie du périmètre de la NPR, différents projets peuvent être soutenus par ce programme.

Les projets sont d'abord déposés auprès de l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Après instruction, les projets sont soumis au CJB, respectivement à la commission EEE, pour évaluation et préavis auprès de l'OEC qui statue in fine sur les décisions de financement.

En 2021, le CJB a préavisé favorablement les projets suivants :

Fondation Digger à Tavannes :
« L'Expo-Digger 2.0 » qui vise à revoir l'exposition créée il y a une dizaine d'années et qui rencontre un franc succès. Ce projet est porté par la Fondation Digger à Tavannes.

HE-Arc Ingénierie :
Soutien bernois au MicroLean Lab qui vise notamment à créer des plateformes d'expérimentation, à constituer une communauté de partenaires industriels et à attirer les nouvelles générations dans les métiers techniques.

Fondation pour le rayonnement du Jura bernois :
Le projet « Couronne » qui permet d'appliquer une série de mesures déployées dans le cadre de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois. Ce projet comprend différents objectifs dont la création d'une porte d'entrée et d'une vitrine pour le Jura bernois avec notamment la rénovation du bâtiment de la Couronne à Sonceboz qui permettra d'accueillir différentes institutions régionales.

Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) :
Le projet SVAC (Simulation de la Valeur Ajoutée Circulaire) vise à développer différentes actions entre les communes pour s'engager dans un programme « climat » global en mettant en place différentes activités/tâches allant en ce sens telles que les achats et échanges intercommunaux, l'optimisation de la mobilité électrique (bornes de recharge, etc.).

A noter que la NPR se décline également sur l'intercantonal puisqu'un programme de mise en œuvre (PMO) dédié aux quatre cantons de l'Arc jurassien est appliqué et permet de fédérer des projets qui concernent les quatre territoires. Ce programme est géré par l'association arcjurassien.ch.

5.3.3 OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER (OSTAJ)

En 2020, le CJB avait reçu la confirmation de la Chancellerie d'Etat pour mener un projet-pilote avec l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) pour la période 2021-2024. Après avoir reçu des financements via le programme Interreg France-Suisse, l'OSTAJ continue à se développer en élargissant ses domaines d'actions. Initialement focalisé sur des données essentiellement économiques, l'OSTAJ a petit à petit élargi son panel en proposant des statistiques pour différents autres domaines tels que la formation et la santé. Les données produites par l'OSTAJ permettent de disposer de tendances de part et d'autre de la frontière franco-suisse. Elles complètent également les statistiques régionales que le CJB et le CAF publient chaque année. Pour la période 2021-2024, le CJB a alors reçu le mandat de suivre le projet et de gérer l'enveloppe budgétaire expressément dédiée.

Durant l'année 2021, le représentant du CJB au sein de l'OSTAJ, Pierre Mercerat, a régulièrement transmis des informations sur l'avancée des différents travaux notamment la production de fiches statistiques. En 2021, l'OSTAJ a publié les fiches suivantes :

> Impacts de la crise de Covid-19 sur l'Arc jurassien franco-suisse
>
> Activités présentielles dans l'Arc jurassien

5.3.4 JURA BERNOIS TOURISME (JBT)

En février 2021, la commission EEE a rencontré Guillaume Davot, directeur de Jura bernois Tourisme (JbT), afin de faire le point sur ce secteur d'activités. Les échanges ont principalement porté sur l'impact de la pandémie de Covid-19 dans le domaine touristique, en particulier la restauration et l'hôtellerie. Cette rencontre a également permis de faire le point sur les projets en cours et à venir de JbT, notamment le Sentier Dürrenmatt, la Carte été et le Sentier des Libellules à Bellelay qui ont tous reçu un soutien du CJB par le biais du Fonds de loterie.

5.3.5 RÉGION ENERGIE

En 2021, des réflexions ont débuté entre le CJB, le Parc Chasseral et l'Association Jura bernois.Bienne pour déposer une demande auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Cette dernière consisterait à reconnaître le Jura bernois comme étant une Région Energie. Les échanges à ce propos se poursuivront en 2022.

5.3.6 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

En 2021, le CJB a été consulté sur plusieurs objets relevant des domaines de la commission EEE tels que la révision de la loi cantonale sur l'énergie sur laquelle le CJB s'était déjà prononcé en 2016 et qui va dans le sens de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Le CJB s'est également prononcé sur la révision de l'ordonnance sur la chasse (OCh) et l'ordonnance de direction sur la chasse (ODCh) qui concernait en premier lieu la mise en œuvre de la motion « Abolition de la chasse au terrier dans le canton de Berne ».

5.3.7 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1 ▶

Suivre les évolutions en matière de politique agricole et sylvicole

MESURE 1 — En cours
Appuyer le développement de la production indigène, de l'agritourisme, de l'industrie alimentaire et des zones agricoles

MESURE 2 — En cours
Encourager les différentes mesures en faveur de la biodiversité (pâturages boisés, réseaux écologiques, etc.)

OBJECTIF 2 ▶

Appuyer le développement de la politique économique en général

MESURE 1 — En cours
Soutenir la phase de réalisation de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, élaborée par la CEP

MESURE 2 — En cours
Soutenir les mesures ou les différents projets en lien avec le développement et l'acquisition de la main d'œuvre qualifiée

MESURE 3 — En cours
Suivre le développement du Parc de l'innovation à Bienne et plus particulièrement l'implication active des entreprises du Jura bernois

MESURE 4 — En cours
Suivre de manière générale le développement de la révolution 4.0 au sein des différents domaines économiques

OBJECTIF 3 ▶

Appuyer les sites touristiques phares du Jura bernois

MESURE 1 — Atteint
Collaborer avec Jura bernois Tourisme (JbT), Jura & Trois Lacs (J3L) et le Parc régional Chasseral

MESURE 2 — Non atteint
Assurer, dans la mesure du possible, la pérennisation des financements attribués jusqu'à présent à JbT en matière de développement de brochures et autres outils promotionnels

MESURE 3 — En cours
Développer davantage les collaborations en matière économique, touristique et culturelle

OBJECTIF 4 ▶

S'investir au niveau des programmes Interreg et NPR (inter)cantonale

MESURE 1 — Atteint

Poursuivre l'engagement pour la pérennisation du projet Covoiturage, au-delà du soutien Interreg

MESURE 2 — Atteint

Suivre et participer à l'établissement du PMO intercantonal et du PMO Jura bernois 2020-2023

OBJECTIF 5 ▶

Appuyer la promotion des énergies renouvelables et l'assainissement des bâtiments

MESURE 1 — En cours

Collaborer et rencontrer régulièrement des entités telles que le Parc régional Chasseral afin d'appuyer des mesures dans le cadre de la promotion et de l'utilisation d'énergies renouvelables, tant au niveau des entreprises, que des collectivités ou de la population en général

5.4 AFFAIRES DE LA COMMISSION SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INTÉGRATION (SSI)

« La commission SSI a continué les rencontres avec les actrices et acteurs de terrain. Elle a participé à la belle avancée dans la réalisation de places d'urgence pour les enfants. Elle a répondu aux différentes consultations du canton concernant l'intégration des personnes handicapées, ainsi que la réforme des soins hospitaliers. Elle a profité pleinement de la rencontre annuelle avec Pierre Alain Schnegg pour faire le point de situation concernant la pandémie. »

Michel Ruchonnet, président de la commission SSI du CJB

5.4.1 RENCONTRE AVEC LES ACTRICES ET ACTEURS DU TERRAIN

Dans le cadre du programme de législature 2018-2022 du CJB, la commission SSI a souhaité mettre l'accent sur la rencontre des personnes du terrain afin de renforcer les liens avec les milieux politiques et de faire remonter des éléments auprès des Directions cantonales correspondantes lorsque cela est nécessaire et souhaité. En 2021, la commission SSI a notamment pu rencontrer les instances suivantes :

Le Foyer Vallon à Sonceboz qui propose des structures d'accueil pour personnes âgées et personnes au bénéfice de l'AI ;

L'Association l'Envol à Tramelan qui vient en aide aux personnes souffrant d'addictions (alcool et/ou autres substances psychotropes) ;

La Commission politique du 3ème âge pour une présentation du processus de labellisation des appartements adaptés ;

Le Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL) pour aborder la suppression de l'aide au ménage et la problématique des soins palliatifs ;

L'Hôpital du Jura bernois SA pour faire le point sur ses activités.

5.4.2 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

Durant l'année 2021, la commission SSI a traité un certain nombre de procédures de consultation ou de corapport. Elle s'est notamment concentrée sur les deux ordonnances qui permettent d'appliquer la nouvelle loi sur les prestations particulières en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes (LPEP). Ces deux ordonnances règlent d'une part le pilotage et le financement des prestations et d'autre part les questions relatives aux autorisations et à la surveillance. La commission SSI s'est également penchée sur la consultation relative à l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) et sur l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF). Dans l'OPASoc, le CJB a particulièrement relevé l'importance du bénévolat, tout en rappelant que certains critères, notamment de qualification, ne doivent pas aller au-delà de ce qui peut être demandé à une personne bénévole. Il avait également été demandé un délai supplémentaire pour la mise en application des nouvelles dispositions, permettant aux instances concernées de disposer de suffisamment de temps pour la mise en

œuvre. Pour ce qui est de l'OEJF, le CJB avait relevé que les exigences imposées pour l'ouverture des structures d'accueil extrafamilial étaient trop contraignantes et allaient parfois au-delà de ce qui est exigé sur le plan fédéral.

5.4.3 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION

Chaque année, la commission SSI rencontre le Directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), Pierre Alain Schnegg, également représentant du Jura bernois au gouvernement. Cette rencontre annuelle permet d'aborder une grande partie des thématiques et projets qui concernent la région et qui relèvent des domaines d'affectation de la DSSI. En 2021, il a notamment été question de faire le point sur les éléments suivants :

- L'évolution de la pandémie de Covid-19 ;
- La prise en charge de l'autisme dans le Jura bernois ;
- L'avenir de la psychiatrie régionale ;
- L'influence de la privatisation dans le paysage hospitalier ;
- Les services sociaux du Jura bernois ;
- Le développement du bilinguisme au sein de la DSSI.

5.4.4 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1

Suivre l'évolution des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, scolaire et pour les jeunes adultes

MESURE 1 — Atteint
Assurer des contacts réguliers avec les institutions concernées afin de suivre l'évolution des places d'accueil

MESURE 2 — Atteint
Veiller à conserver le nombre actuel de places d'accueil voire à favoriser la création de plusieurs d'entre-elles

MESURE 3 — Atteint
En cas de besoin, prendre contact avec les instances cantonales pour appuyer les besoins du terrain

OBJECTIF 2

Suivre l'évolution de l'Hôpital du Jura bernois

MESURE 1 — Atteint
Soutenir l'HJB et entretenir un dialogue de qualité

MESURE 2 — En cours
Suivre l'évolution de la filiale de l'HJB à Moutier et apporter un soutien dans les différentes démarches utiles et nécessaires à sa pérennisation

OBJECTIF 3

Suivre l'évolution des services sociaux du Jura bernois

MESURE 1 — En cours
Rencontrer des représentants des services sociaux du Jura bernois et étudier de nouvelles synergies entre eux

MESURE 2 — Supprimé
Réfléchir aux possibilités d'organiser un colloque sur l'insertion sociale dans le Jura bernois permettant de présenter les différentes mesures d'intégration et d'insertion proposées par le canton aux communes, aux services sociaux et autres institutions/entreprises actives dans le milieu social

OBJECTIF 4

Suivre l'évolution des services d'aide et de soins à domicile

MESURE 1 — Atteint
Rencontrer régulièrement des représentants des services d'aide et de soins à domicile afin de s'informer sur les évolutions en cours et, si nécessaire, émettre des revendications/demandes à la Direction de la SSI

OBJECTIF 5

Suivre l'évolution de la médecine générale et le développement du Réseau santé-social

MESURE 1 — Atteint

Rencontrer des représentants du Réseau santé-social du Jura bernois pour faire le point sur ses activités et l'appuyer dans différents projets

MESURE 2 — En cours

Soutenir la relève des médecins de famille dans le Jura bernois

OBJECTIF 6

Maintenir voire intensifier les collaborations avec les partenaires externes

MESURE 1 — Atteint

Consulter régulièrement le CAF et les autres partenaires externes sur les dossiers communs en matière de santé-social afin de regrouper, si nécessaire, les problématiques Jura bernois – Bienne et créer de nouvelles synergies

5.5 AFFAIRES DE LA COMMISSION INTÉRIEUR ET JUSTICE (IJ)

« Malgré la situation sanitaire, une reprise des projets jeunesse a pu être observée et plusieurs demandes ont pu être soutenues par le CJB, via le fonds des communes. En raison de la situation particulière que nous avons vécu, le projet de Cyberparlement n'a pas pu avancer selon le programme souhaité. La contribution des communes à la fonction de déléguée jeunesse pour 2021 est identique à celle de 2020. Le CJB a également accepté le contrat de prestations pour les années 2021-2022. »

André Mercerat, président de la commission IJ du CJB

5.5.1 DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

Le CJB soutient et cofinance l'action de la déléguée à la jeunesse qui a été instituée à son initiative. Depuis 2017, l'ensemble des communes francophones du Jura bernois participe au financement du poste, à hauteur de 60 centimes par habitant maximum. La déléguée à la jeunesse développe des projets pour les jeunes, collabore avec les centres de jeunesses régionaux et soutient les communes du Jura bernois dans leur politique de la jeunesse. La déléguée à la jeunesse occupe donc une fonction très importante en matière de coordination régionale. La dimension interjurassienne de ce poste est intéressante de par les possibilités de synergies qu'elle offre entre le Jura bernois et le canton du Jura dans le domaine de la jeunesse. Un rapport annuel est établi et envoyé pour information à l'ensemble des communes du Jura bernois.

5.5.1.1 AVANCÉE DU PROJET DE CYBERPARLEMENT

En 2021, le développement du projet de Cyberparlement a été quelque peu bloqué notamment dû à la crise sanitaire. Cependant, du temps a pu être consacré à la recherche de fonds complémentaires auprès de différentes fondations et organes pour le développement de cet outil novateur. Début 2022, une séance technique aura lieu afin de faire le point sur plusieurs éléments. En effet, ce projet ayant été initié il y a un certain temps déjà, une remise à niveau des informations était nécessaire afin de poursuivre le développement de cet outil dans de bonnes conditions.

5.5.1.2 BROCHURES EASYVOTE

Un des objectifs de la déléguée à la jeunesse est de sensibiliser les jeunes et de les intéresser au monde politique. Plusieurs statistiques démontrent que les jeunes électrices et électeurs participent moins activement aux élections et aux votations que leurs concitoyennes et concitoyens plus âgés. L'étude annuelle réalisée par easyvote en collaboration avec gfs.bern montre que l'une des raisons importantes et récurrentes est que les documents électoraux sont trop complexes pour les jeunes électrices et électeurs.

easyvote est un projet de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ). La brochure easyvote met à disposition des documents relatifs aux votations cantonales et fédérales ainsi qu'aux élections. Les informations sont présentées sur deux pages A5 d'une manière compréhensible et neutre. La brochure easyvote est produite en collaboration avec plus de 160 bénévoles de toute la Suisse.

La Commission IJ du Conseil du Jura bernois (CJB), par le biais de sa déléguée à la jeunesse, a souhaité pouvoir motiver davantage les jeunes à participer lors des votations, c'est pourquoi elle a proposé un abonnement à easyvote destiné à tous les jeunes de 18 ans habitant dans les communes francophones du Jura bernois pour l'année 2022. Cette offre est entièrement financée par le CJB via le fonds des communes. L'abonnement annuel comprend jusqu'à quatre brochures easyvote par année, cela permet aux communes intéressées de disposer d'outils supplémentaires pour la promotion civique auprès de leurs jeunes.

Sur les 38 communes francophones du Jura bernois, 33 ont répondu par la positive. Les premières brochures sont envoyées en février 2022. Un point de situation sera fait pour vérifier la pertinence de ce projet dans le courant de l'automne 2022 et évaluer si un renouvellement de l'abonnement est envisagé.

5.5.2 PRESTATIONS DESTINÉES AUX ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Jusqu'à présent, ce thème était abordé sous les affaires de la commission SSI. Cependant, un transfert de tâches a été effectué au niveau cantonal ; c'est ainsi que l'Office des mineurs, relevant de la Direction Intérieur et Justice a repris toutes les questions relatives aux prestations particulières pour les enfants, adolescents et jeunes adultes, précédemment assurées par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. C'est ainsi que ce thème est dorénavant repris par la commission IJ. En 2021, le CJB a participé, en commun avec le CAF, à la nomination d'un représentant du Jura bernois et de la Bienne francophone au sein du Comité de planification cantonal, spécialement mis en place depuis l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur les prestations particulières (LPEP et OPEP). Ce Comité de planification aura notamment la tâche d'examiner les rapports établis pour piloter l'offre et la demande dans ce domaine-là.

5.5.3 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

La commission IJ a traité différents dossiers en 2021 pour ensuite établir des prises de position avalisées en séance plénière. Le CJB a notamment été consulté sur :

> La modification de la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA) ;
>
> La modification de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS) ;
>
> Le CJB s'est également attelé à la consultation concernant la révision 2021 de la législation sur les constructions en se coordonnant avec Jb.B. D'une manière générale, le CJB salue l'élaboration de nouveaux principes en vue d'une optimisation de la procédure applicable pour les plans d'aménagement communaux. Ces modifications permettent notamment d'accélérer les procédures qui manquent clairement d'efficience ainsi que d'augmenter la marge de manœuvre des communes. Le CJB salue la tenue obligatoire d'un entretien initial entre la commune concernée et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) qui vérifie l'application des bases légales et du droit supérieur. Il est important que ce nouveau procédé permette d'améliorer sensiblement les collaborations entre les différentes parties prenantes, en particulier les communes et l'OACOT.

5.5.4 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1

Participer activement à la politique jeunesse

MESURE 1 — En cours
Suivre l'évolution de la collaboration interjurassienne et intracantonale (notamment avec l'association pour l'animation de jeunesse en milieu ouvert - VOJA) en matière de politique jeunesse et veiller à ce que le CJB soit intégré dans le nouveau contrat de prestations de la déléguée interjurassienne à la jeunesse (prévu pour 2019)

MESURE 2 — En cours
Mise en place d'une stratégie sur la politique jeunesse

MESURE 3 — En cours
Suivre et accompagner le développement du projet de Cyberparlement

MESURE 4 — Atteint
Utiliser à bon escient l'enveloppe financière héritée de la Commission de la jeunesse, dissoute à fin 2017 (rapport d'utilisation chaque année)

OBJECTIF 2

Suivre et soutenir l'APEA du Jura bernois

MESURE 1 — Atteint
Organiser une rencontre annuelle avec l'APEA afin de faire le point sur son fonctionnement en général

OBJECTIF 3

Participer aux consultations relatives à l'aménagement du territoire

MESURE 1 — Atteint

Prendre position sur les bases légales en lien avec l'aménagement du territoire

OBJECTIF 4

Suivre l'évolution du projet de réforme des Directions cantonales

MESURE 1 — Atteint

Revoir l'organisation générale des commissions du CJB

5.6 AFFAIRES DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ET FINANCES (SEFIN)

« L'année 2021 marque la mise en route des nouvelles réglementations relatives aux jeux d'argent et à l'octroi de subventions qui relèvent de ce domaine. Le processus qui a mené à ces réglementations n'a pas été évident d'un point de vue politique. Le CJB s'est grandement engagé pour pouvoir développer des critères qui répondent aux besoins de la région. La commission SEFIN a également souligné l'importance de l'information aux demandeurs de subventions ; d'autres démarches allant en ce sens sont prévues à l'avenir. Le dossier phare de l'année 2021 a été l'acceptation, par le Conseil-exécutif, d'une subvention en faveur de la Fondation les Rameaux à Saint-Imier pour l'agrandissement de ses locaux. Le CJB s'est battu pour défendre ce projet d'importance pour le développement de la mémopolitique dans notre région ! »

Denis Gerber, président de la commission SEFIN du CJB

5.6.1 FONDS DE LOTERIE ET FONDS DU SPORT : GUIDES PRATIQUES

L'établissement des directives sur le Fonds du sport et sur le Fonds de loterie constitue la dernière étape découlant de la révision de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr), acceptée par le peuple en juin 2018. Tant pour la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent que pour l'ordonnance y relative, le CJB avait été associé dans les phases de corapport et de consultation et a pris position dans les délais.

Ces directives dites « guides pratiques » contiennent d'importantes informations complémentaires sur les principes d'octroi des subventions. Le guide pratique se veut être un mode d'emploi pour les requérants avec pour objectif de faciliter le dépôt d'une demande de soutien qui corresponde au mieux aux possibilités financières et aux critères des fonds. Ces guides pratiques sont bien entendu utilisés par le service Fonds et autorisations (FOBE) qui s'occupe du traitement technique des subventions. Du côté du CJB, ces documents sont également beaucoup utilisés en vue de l'analyse des dossiers en commission puis en séance plénière.

Concernant le guide pratique du Fonds de loterie et sur la base de notre prise de position, plusieurs modifications ont été considérées.

Pour ce qui est du guide pratique du Fonds du sport, plusieurs points ont été soulevés par le CJB notamment concernant l'accessibilité au public, la relève dans le sport populaire, la relève dans le sport de compétition, les compétitions sportives et les grandes manifestations de sport populaire. Pour rappel, le Jura bernois dispose d'un règlement spécifique pour les compétitions sportives. Ce point est développé ci-après.

5.6.2 RÈGLEMENT POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS À DES COMPÉTITIONS SPORTIVES DANS LE JURA BERNOIS

L'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent (OCJAr) a été acceptée en décembre 2020 par le Conseil-exécutif et est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. L'article 86 alinéa 4 lettre b a donné la possibilité au Conseil du Jura bernois d'établir un règlement spécifique pour l'octroi de subventions pour des manifestations sportives. Cette disposition répond à la demande du CJB de pouvoir conserver un système particulier pour le Jura bernois, répondant aux spécificités et aux besoins de la région.

Fin 2020 – début 2021, le CJB a analysé différentes variantes sur la base des dispositions légales en vigueur et la pratique établie de longue date pour les demandes de subventions du Jura bernois. La variante a) a été avalisée en séance plénière le mercredi 31 mars 2021. Elle reprend les mêmes critères que l'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent (OCJAr) et propose différentes échelles, en fonction des frais imputables des compétitions sportives.

Le règlement pour l'octroi de subventions à des compétitions sportives dans le Jura bernois vise à :

> prendre en compte les particularités de la minorité francophone du Jura bernois : les compétitions sportives organisées dans notre région drainent logiquement moins de participants qu'une même manifestation organisée dans le reste du canton ; cela est principalement dû à la barrière de la langue. Bien que le sport n'ait pas de frontières ; les sportives et sportifs amateurs participent en premier lieu à des compétitions qui se déroulent dans une même région linguistique que la leur (particulièrement pour les manifestations populaires de petites et moyennes envergures) ;
>
> trouver un meilleur équilibre entre les différents types de manifestations (petite/moyenne/grande envergure) par rapport aux nouvelles dispositions de l'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent.

En date du 7 avril 2021, ce règlement spécifique pour les compétitions sportives a été accepté par le gouvernement.

5.6.3 FONDATION LES RAMEAUX

Courant 2020, la Fondation les Rameaux à Saint-Imier a déposé une demande de subvention pour l'agrandissement de ses locaux. Ce projet, dont le budget total dépasse les 2 millions de francs, consiste à construire des locaux souterrains qui seront principalement utilisés à l'avenir par la Fondation Mémoires d'Ici, très connue pour ses travaux dans le domaine de la mémopolitique. Le traitement de ce dossier n'a pas été évident et a conduit à différentes séances de conciliation entre le CJB, le porteur de projet et le Service Fonds et autorisations. Le CJB s'est grandement investi pour défendre les particularités de ce projet et l'importance qu'il revêt pour toute une région. La demande de subvention dépassant les compétences décisionnelles du CJB (20'000 francs pour le Fonds de loterie), la décision de subventionnement devait alors être prise par le gouvernement. Ce dernier a statué sur cette demande une première fois avant l'été 2021 puis en décembre 2021 en validant une subvention totale de 900'000 francs dont 600'000 francs relevant de l'enveloppe financière Fonds de loterie du CJB et 300'000 francs relevant du budget de l'Office de la culture. Le CJB remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet afin qu'il puisse voir le jour durant les prochaines années.

5.6.4 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

En 2021, le CJB a été consulté sur différents objets traités par la commission SEFIN :

> Procédure de consultation sur l'ordonnance portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (LiAIMP) ;
>
> Procédure de consultation relative à la loi sur les finances (LFin) ;
>
> Procédure de consultation relative à la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile (LiLFAE) ;
>
> Consultation concernant la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers ;
>
> Consultation relative à la révision 2024 de la loi sur les impôts (LI).

Concernant la procédure de consultation sur l'ordonnance portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics, le CJB a rappelé son appréhension (déjà émise lors de sa prise de position concernant la LiAIMP en juin 2020) quant aux possibles répercussions de ces dispositions législatives sur les petites et moyennes entreprises de la région. En effet, ces établissements ont plus de peine à s'imposer car ils subissent aujourd'hui déjà une forte pression de la part des grands groupes.

Pour ce qui est de la procédure de consultation relative à la loi sur les finances (LFin), les membres ont accepté à l'unanimité la modification de loi en émettant tout de même un doute concernant la réelle efficacité de ce nouveau système. Ils ont également tenu à souligner qu'il était fondamental pour le Jura bernois que cette nouvelle pratique soit compatible avec l'Art. 101 de la Constitution cantonale qui assure une gestion des finances anticyclique.

Concernant la procédure de consultation relative à la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile, les membres du CJB se sont montrés favorables à cette consultation et ont souhaité souligner qu'une réelle solution devait cependant être trouvée à l'avenir concernant la problématique des requérants déboutés. Il s'agit ici d'une légère amélioration de la loi mais il n'est pas encore question d'une solution optimale qui considère pleinement leur situation.

5.6.5 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1

Défendre les intérêts du CJB et du Jura bernois dans son ensemble lors de la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent ainsi que des autres bases légales qui en découlent

MESURE 1 — Atteint
Participer aux séances/groupes de travail mis en place dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent

MESURE 2 — Atteint
Obtenir une clé de répartition pour l'alimentation des enveloppes du Fonds du sport, du Fonds de loterie et du FEAC

MESURE 3 — Atteint
Veiller à conserver la pratique actuelle en matière d'octroi de subventions pour les manifestations sportives en obtenant une reconnaissance législative des directives en matière de Fonds du sports, applicables au Jura bernois

MESURE 4 — Supprimé
Proposer une réglementation supplémentaire pour le versement de subventions dans le cadre de l'organisation de manifestations européennes et internationales

MESURE 5 — Atteint
Maintenir les possibilités de subventionnement des associations sportives intercantonales en intégrant les dispositions légales nécessaires dans la nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent

OBJECTIF 2

Développer davantage l'information auprès des demandeurs de subvention

MESURE 1 — En cours
Mettre à disposition des demandeurs de subvention de nouveaux supports de communication et canaux / Développer davantage les supports de communication et les canaux existants

OBJECTIF 3

Suivre l'inventaire effectué dans le cadre du recensement architectural 2020

MESURE 1 — Atteint
Rencontrer des représentants du Service des monuments historiques du Jura bernois afin d'être tenus informés de ce recensement architectural

5.7 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE (INS)

« La révision de la loi sur l'école obligatoire fut un élément important de notre travail de commission. Le changement de paradigme voulu par la Direction pose de sérieux problèmes d'application dans la partie francophone, en particulier pour les logopédistes! Nous suivrons l'évolution de la situation avec grand intérêt. »

Peter Gasser, président de la commission INS du CJB

5.7.1 PROJET ÉCOLES PROFESSIONNELLES 2020

Le projet « Ecoles professionnelles 2020 » a été lancé en 2019 par la Direction de l'instruction publique et de la culture dans le but d'optimiser le système de répartition des professions dans le canton de Berne et de mettre en place des modèles de coopération entre les écoles professionnelles. Ce projet d'envergure implique de nombreuses instances, tant dans la partie francophone que dans la partie alémanique du canton. De par le statut particulier dont bénéficient le Jura bernois et l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, le CJB, tout comme le CAF, disposent de compétences spécifiques en matière de formation. De ce fait, le CJB et le CAF ont été intégrés dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 » dès ses débuts. Dans le cadre de ce projet, la commission INS est en contact avec le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) qui constitue le pôle de formation professionnelle pour le Jura

bernois. Ce projet ne concerne pas directement les centres de formation du Jura bernois puisqu'une réorganisation avait déjà été faite en ce sens il y a dix ans lors de la création du ceff. Néanmoins, le Jura bernois est concerné par les formations qui sont organisées sur Bienne et qui bénéficient aux apprenants du Jura bernois.

5.7.2 ECOLES DE COMMERCE

En prévision du projet de réforme « Employé·e de commerce 2022 », la commission Instruction publique a souhaité rencontrer trois écoles de commerce du Jura bernois et de la Bienne francophone, à savoir : le ceff Commerce, l'Ecole supérieure de commerce de La Neuveville et l'Ecole supérieure de commerce de Bienne. Ces échanges ont notamment permis aux membres de prendre connaissance des spécificités de chaque établissement et de leur ancrage dans le tissu régional.

5.7.3 PLACES DE TRAVAIL ET D'APPRENTISSAGE FRANCOPHONES

La commission a continué son travail en faveur de l'apprentissage francophone, à Bienne principalement, qui souffre d'un déficit de places pour les jeunes de langue française. Le CJB est représenté par Michel Tschan au sein du groupe de travail du CAF actif dans ce domaine.

5.7.4 BILINGUISME UNIVERSITAIRE

En 2016, le CJB et le CAF avaient initié une démarche commune auprès de l'Université de Berne. Une rencontre avec le rectorat, les présidentes des deux Conseils et leurs secrétaires généraux respectifs avait eu lieu, afin de sensibiliser le rectorat de l'Université à l'importance d'un bilinguisme français – allemand et de proposer des pistes concrètes d'améliorations.

Depuis, le CJB ne peut que se réjouir des efforts consentis par l'Université de Berne qui emploie depuis quelques années une déléguée aux affaires francophones, en la personne de Simone Hebeisen. Le CJB et le CAF sont régulièrement informés des avancées des différents travaux qui consistent principalement à traduire des textes et documents dans l'optique d'offrir un meilleur service aux étudiantes et étudiants francophones. Fin 2020, le CJB s'est réjoui d'apprendre que la fonction de déléguée aux affaires francophones est dorénavant pérennisée.

5.7.5 HES-SO, HEP-BEJUNE ET HE-ARC

En vue de la préparation des séances des conférences intercantonales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEP-BEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés (pour plus d'informations, se référer au point 3.1).

Chaque année, le CJB et le CAF sont consultés par la Direction de l'instruction publique et de la culture sur les autorisations de dépenses pour la HES-SO/HE-Arc et la HEP-BEJUNE. Dans deux prises de position communes, le CJB et le CAF ont accepté les deux projets d'Arrêtés réglant la participation financière 2022 du canton de Berne à la HES-SO/HE-Arc et à la HEP-BEJUNE.

En 2021, le CJB et le CAF ont pris position sur les contrats de prestations de la HE-Arc (2021-2024) et de la HEP-BEJUNE (2022-2025). Pour le premier cité, les deux Conseils ont entre autres salué la mise en place d'une stratégie globale pour renforcer le positionnement de la HE-Arc sur l'ensemble de l'Arc jurassien ainsi que le développement de son offre de formation en proposant des projets bilingues avec la BFH. Dans le domaine Santé, la mise sur pied d'une nouvelle filière en physiothérapie permettrait de répondre à un besoin grandissant dans cette branche et dès lors de proposer une telle filière dans l'Arc jurassien. Concernant la HEP-BEJUNE, le CJB et le CAF ont notamment relevé que le contrat de prestations omettait d'inclure des notions relatives à la valorisation de la profession d'enseignant (retours d'expérience, système de management de qualité, etc.).

Dans la suite de l'établissement du nouveau concordat de la HEP-BEJUE, le CJB a été consulté pour définir la composition du Conseil d'école de la HEP-BEJUNE, nouvellement mis en place et faire des propositions de candidates et candidats actifs dans des milieux divers (syndicat, domaines économique et culturel, etc.) à l'intention de la Direction de l'instruction publique et de la culture.

Finalement, en commun avec le CAF, le CJB s'est manifesté auprès de la Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi que la Députation francophone suite à la proposition de la Commission de la formation du Grand Conseil de supprimer la passerelle pour accéder aux Hautes écoles pédagogiques du canton de Berne et en particulier la PH Bern. Cette proposition de la Commission de la formation du Grand Conseil s'inscrivait dans le cadre du passage de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP). Les critères d'admission ayant été unifiés au niveau fédéral, la nouvelle alternative engendrerait des dispositions différentes pour la PH Bern et la HEP-BEJUNE qui proposent les mêmes prestations mais sur un périmètre différent.

5.7.6 PROGRAMME HORIZON EUROPE

Dans un courrier commun établi avec le CAF, le CJB s'est interrogé sur le fait que la Suisse ne soit plus considérée comme un pays associé dans le cadre du programme de recherche Horizon Europe pour les années 2021-2027. Dans leur missive, le CJB et le CAF demandaient à la Direction de l'instruction publique et de la culture de déployer toutes les

mesures nécessaires pour permettre aux institutions de formation et de recherche de continuer à bénéficier des avantages de ce programme. Il a notamment été souhaité que le canton soutienne les démarches entamées par les hautes écoles et les universités, se coordonne avec les autres cantons, notamment les cantons romands par le biais des comités stratégiques de pilotage des Hautes écoles et les conférences intercantonales, afin d'intervenir de façon concertée auprès du Conseil fédéral.

5.7.7 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

En 2021, le CJB, par l'intermédiaire de la commission INS, a traité différentes procédures de consultation dont celle relative à l'ordonnance sur l'école obligatoire (OEO) et l'ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OOSEO), découlant de la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO) sur laquelle le CJB avait bien entendu pris position. Ces révisions de bases légales découlent, rappelons-le, du projet cantonal REVOS qui entendait rattacher l'enseignement spécialisé à la Direction de l'instruction publique et de la culture (précédemment sous l'égide de la DSSI). Ceci est maintenant chose faite. Dans l'ensemble, le CJB a soutenu les propositions faites dans le cadre de cette réorganisation. Il a néanmoins rendu attentive la Direction de l'instruction publique et de la culture que les prestations de logopédie et de psychomotricité dans le Jura bernois et la Bienne francophone sont organisées d'une autre manière que dans la partie alémanique. En effet, dans notre région, plus de la moitié des enfants qui ont besoin d'un suivi sont pris en charge dans des structures privées et, pour la plupart, en dehors des bâtiments de l'école obligatoire. Le CJB suit de près ce changement de paradigme et s'enquiert à ce que les nouvelles exigences demandées puissent être supportables et réalisables pour les cabinets de logopédie.

Dans le cadre de la consultation relative à la révision totale de la loi fédérale concernant l'allocation de subventions à l'Ecole cantonale de langue française de Berne (ECLF), le CJB et le CAF ont pris l'initiative de prendre position auprès du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) afin de soutenir la position du canton de Berne sur cet objet. En effet, la présente consultation présentait la responsabilité de la Confédération dans l'ECLF uniquement sous l'angle financier. Le CJB et le CAF ont donc appuyé la position du canton de Berne demandant que la Confédération continue à partager la responsabilité de cette école sur le plan stratégique et ainsi maintenir la valeur symbolique de cet établissement.

5.7.8 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1

Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine de l'école obligatoire

MESURE 1 — Atteint
Suivre la mise en place des adaptations du Plan d'études romand (PER)

MESURE 2 — En cours
Suivre le transfert de la pédagogie spécialisée de la Direction de la SSI à la Direction de l'INC

MESURE 3 — Atteint
Suivre le fonctionnement du système d'école à journée continue

MESURE 4 — Atteint
Veiller à la pérennisation du système de cours d'éducation sexuelle repris par Santé bernoise – auparavant confié à l'Association pour l'éducation sexuelle à l'école (APESE)

MESURE 5 — Atteint
Suivre et accompagner le déménagement du Centre d'orientation professionnelle (OP) de Tavannes à Tramelan

MESURE 6 — En cours
Dans le cadre du devenir des institutions de formation sises à Moutier, suivre/analyser les possibilités en matière de création d'une école secondaire intercantonale en cas de départ de Moutier, en se basant sur les principes fixés en la matière entre le CJB et le CAF

OBJECTIF 2

Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine du secondaire II

MESURE 1 — Atteint
Promouvoir l'apprentissage francophone à Bienne, dans le Jura bernois et dans le reste du canton

MESURE 2 — Atteint
Continuer à soutenir le développement de filières bilingues

MESURE 3 — En cours
Dans le cadre du devenir des institutions de formation sises à Moutier, suivre et accompagner l'éventuelle relocalisation de certaines institutions

OBJECTIF 3

Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine des écoles supérieures

MESURE 1 — Atteint
Se tenir informés des évolutions au sein de la HE-Arc, de la HEP et de la CIIP en participant aux séances de délégations CJB-CAF-COFRA

MESURE 2 — En cours
Suivre le développement du campus de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne

MESURE 3 — En cours
Suivre les possibilités de synergies entre la HE-Arc et la Haute école spécialisée bernoise (BFH)

MESURE 4 — Atteint
Suivre le développement de la filière ES en soins infirmiers, suite à la décision d'ouvrir les inscriptions à cette filière aux autres cantons (dès été 2019)

5.8 AFFAIRES DE LA COMMISSION CULTURE

« La cérémonie durant laquelle le CJB a décerné son Prix et ses Mérites culturels constitue sans nul doute l'un des meilleurs souvenirs de 2021, un merveilleux rayon de soleil en ces temps de pandémie. En récompensant l'artiste tramelote Esther-Lisette Ganz, le Théâtre de l'Atelier et la Galerie Selz, c'est la richesse, l'originalité, la diversité et la beauté de la culture dans le Jura bernois que le CJB a pu mettre en exergue, mais aussi la ténacité des actrices et acteurs de notre région. »

Christophe Gagnebin, président de la commission Culture du CJB

5.8.1 CULTURE ET PANDÉMIE DE COVID-19

Durant l'année 2021, le secteur culturel était toujours lourdement impacté par les conséquences de la pandémie de Covid-19. Certains lieux ont encore dû être fermés en début d'année et diverses restrictions étaient toujours en vigueur durant les mois suivants. Comme en 2020, le CJB a maintenu les subventions pour les institutions afin de ne pas les fragiliser et a continué à soutenir des projets malgré les incertitudes. Il a pu constater l'engagement important et précieux de tout le secteur de la culture pour organiser des manifestations et garder le contact avec le public malgré les contraintes.

Dans le cadre des soutiens spécifiques octroyés au milieu culturel, le CJB a collaboré étroitement avec la Direction de l'instruction publique et de la culture. Il a été régulièrement consulté concernant les modifications de la législation sur les aides-Covid. Il a pu rendre des préavis sur les soutiens à des projets de transformation pour des structures sises dans le Jura bernois. Le CJB a également participé financièrement à l'aide spécifique « Continuer – Subventions de développement et d'approfondissement pour les actrices et acteurs culturels » mise en place par la section Encouragement aux activités culturelles de l'Office de la culture.

Dans le contexte de la pandémie, le CJB relève également le travail important qui a été effectué par le fOrum culture. En tant que réseau représentant les arts de la scène, le fOrum culture a été un relais efficace entre les actrices et acteurs culturels et les pouvoirs publics.

5.8.2 INSTITUTIONS CULTURELLES D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Le Jura bernois compte douze institutions d'importance régionale. En septembre 2021, le CJB a mené les séances de reporting concernant l'année 2020, qui se sont déroulées en présence de représentantes et représentants des communes-sièges ainsi que du Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois. L'année 2020 marquait le début des nouveaux contrats de prestations qui courent jusqu'à fin 2023. Une partie des institutions bénéficient d'une augmentation de leurs subventions validées pour cette période.

Durant ces rencontres, le thème de la pandémie et de ses conséquences sur le secteur culturel a été prédominant. Les institutions ont pu expliquer aux partenaires financiers les impacts de la crise sanitaire sur leurs structures et les mesures qu'elles ont dû et pu mettre en place pour répondre aux nombreuses contraintes. Certaines d'entre elles ont bénéficié des

différentes aides-Covid prévues par la Confédération (RHT et indemnisations pour pertes financières).

Les centres culturels ont été les plus touchés par les restrictions et ont dû fermer leurs portes durant plusieurs mois. Les bibliothèques régionales du Jura bernois ont été très réactives en proposant notamment des systèmes de distribution de livres à domicile ou encore la possibilité de retirer des documents réservés en amont.

Concernant le domaine muséal, nous pouvons relever la réouverture attendue du Musée de Saint-Imier, après plusieurs années de rénovation, ainsi que l'inauguration du nouvel Espace des Troupes jurassiennes qui agrandit l'institution et lui confère une nouvelle mission et un rayonnement renforcé au niveau interjurassien.

De son côté, la Revue Intervalles a été moins touchée par les restrictions liées à la pandémie et a pu continuer normalement ses activités en publiant ses trois numéros annuels.

La question du rapprochement des bibliothèques régionales, un des objectifs de la Stratégie cantonale pour le réseau des bibliothèques régionales, a aussi été une thématique importante en 2021. Des rencontres ont eu lieu avec les représentantes et représentants des communes-sièges et les responsables des institutions de Tavannes, Saint-Imier et La Neuveville. Un processus réflexif est en cours. En perspective du départ de Moutier dans la République et canton du Jura, la bibliothèque régionale de cette commune n'est pas concernée par ces démarches.

5.8.3 FONDATION MÉMOIRES D'ICI

Fin 2021, le Grand Conseil bernois a validé le renouvellement de la subvention pour la Fondation Mémoires d'Ici, le Centre de recherche et de documentation du Jura bernois, pour la période 2022-2025. Grâce à une hausse importante de la subvention 2018-2021, la Fondation a pu professionnaliser sa structure, notamment grâce à la création d'un poste d'agent·e en information documentaire. Pour la période 2022-2025, la subvention reste inchangée. Par ailleurs, Mémoires d'Ici va continuer à se développer et à renforcer, grâce notamment au projet d'agrandissement des locaux de stockage appartenant à la Fondation les Rameaux, dont le financement par le gouvernement a également pu être validé en 2021 (pour plus d'informations, se référer au point 5.6.3).

5.8.4 AUTRES INSTITUTIONS

Le CJB soutient de nombreuses institutions dans toute la région, qui ne sont pas toujours au bénéfice d'un contrat de prestations. Certaines d'entre elles sont communes avec la République et canton du Jura (pour plus d'informations, se référer au point 4.1.1).

Pour 2021, les points forts suivants peuvent être relevés :

> Le Conseil-exécutif, sur préavis du CJB, a validé un Arrêté qui renouvelle la subvention pour le Bibliobus pour les années 2021-2024. Cette subvention, prise en charge par le CJB, finance les activités du Bibliobus dans les communes concernées du Jura bernois ;
>
> Le CJB a validé une convention pluriannuelle avec le Musée jurassien des arts de Moutier afin de permettre à l'institution de renforcer ses activités dans le domaine de la médiation culturelle ;
>
> La programmation de la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay était consacrée, en 2021, prioritairement aux arts visuels avec une exposition monumentale de l'artiste Christoph Rütimann. En parallèle, une programmation musicale a été organisée par « Les Battements de l'Abbatiale » dont plusieurs concerts d'orgue ;
>
> Plusieurs spectacles coproduits par le fOrum culture en 2021 ont pu être créés et présentés, dans les centres culturels du Jura bernois, mais également dans d'autres lieux culturels de Bienne, du Jura et des montagnes neuchâteloises. Les projets « Hors les murs », annulés en 2020, ont enfin pu être présentés au public. Par ailleurs, constatant les difficultés rencontrées par les actrices et acteurs culturels indépendants durant la pandémie, le fOrum culture a créé une commission temporaire et lancé un large appel à projets pour des démarches artistiques diverses indépendamment d'un objectif de création. Il a ainsi pu soutenir 36 projets provenant de l'ensemble du territoire concerné par ce réseau. Différents projets et actions dans le domaine de la médiation culturelle ont également pu voir le jour.

5.8.5 SUBVENTIONS CULTURELLES AUX PROJETS

La commission Culture se réunit chaque mois pour traiter les demandes de subventions et formuler des préavis à l'intention du plénum.

En ce qui concerne les subventions pour des manifestations récurrentes, nous pouvons relever plusieurs points forts pour 2021 :

> Les Jardins musicaux et le Parc Chasseral ont proposé un programme spécial à Nods pour fêter les 20 ans du Parc et les 10 ans des « Bal(l)ades ». Le domaine de la musique est toujours bien servi grâce à plusieurs rendez-vous importants : Les Estivales musicales, la première saison de la jeune association imérienne Musique à la Collégiale, le festival Musicales Jube à Cormoret, ainsi que les concerts proposés par

Les Chambristes, le Festival du Jura, Artdialog ou encore Musiques des lumières. Le Cormo'rock et le Toxoplasmose Festival sont quant à eux des rendez-vous incontournables dans les domaines des musiques actuelles;

Du côté de la danse, le projet d'envergure TDC – Territoires dansés en commun – a été finalisé en novembre 2021. Ce projet transfrontalier, porté côté suisse par l'Association intercantonale des centres culturels – AICC, a permis la concrétisation de plusieurs développements dans le domaine de la médiation culturelle;

Grâce à la saison présentée par Evidanse, des spectacles de danse de haut niveau sont présentés dans les centres culturels du Jura bernois et du Jura;

Dans le domaine amateur, le CJB a maintenu son soutien au Théâtre de l'Atelier de Reconvilier, lequel a également reçu une Distinction pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture (pour plus d'informations, se référer au point 5.8.6).

Par ailleurs, le CJB a octroyé des subventions pour une trentaine de projets ponctuels de diverses natures:

Dans le domaine des arts de la scène, des soutiens ont été octroyés à la compagnie du Chalet pour le spectacle «Canari» et à la compagnie La Dérive pour «L'Autre conquête». Plusieurs aides à la création ont été allouées à des projets musicaux: «10Months» de Fanny Anderegg, «TUIUIU» de l'association Doigts de fée, «Hörspiel» d'Annette Schmucki. Des aides pour la production d'albums ont également été octroyées pour Thomas Loosli ainsi que les groupes Shane Quartet et Waffle Machine Orchestra;

Dans le secteur des arts visuels, le CJB a soutenu, entre autres, les projet «Microtech» de Daniel Mueller et «Cultures de vie» de Frédéric Palladino, ainsi que l'exposition de Daniel Schär initiée par la commune de La Neuveville;

Divers projets de publication ont reçu un soutien: «Feu de Sauges» de François Matthey, une publication des éditions Alphil sur l'histoire de Sorvilier, ainsi qu'un projet de plusieurs ouvrages retraçant l'histoire militaire de la région jurassienne mené par Walter von Känel et Hervé de Weck;

Du côté amateur, une aide a été octroyée à l'Ensemble vocal d'Erguël en vue de leurs concerts en 2022. Par ailleurs, des soutiens ont été accordés pour des accueils de différentes manifestations ainsi que pour la première saison de Ciné-Doc au cinéma Le Royal à Tavannes.

5.8.6 PRIX DU CJB

Le Prix des arts, des lettres et des sciences du CJB a été remis à Esther-Lisette Ganz; prix accompagné d'un chèque de 20'000 francs. Cette récompense vient honorer le parcours et l'ensemble de l'œuvre de cette artiste originaire d'Ipsach établie depuis de nombreuses années dans le Jura bernois. Esther-Lisette Ganz, qui vit et travaille à Tramelan, a développé au fil du temps un style très personnel, à la fois décoratif et sensible qui s'inspire autant de la nature que d'univers imaginaires et symboliques.

Les deux Distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture (5'000 francs chacune) ont quant à elles été remises à la Galerie Selz et au Théâtre de l'Atelier, deux institutions emblématiques de la diversité et du dynamisme culturel du Jura bernois. Installée à Perrefitte, la Galerie Selz a développé une ligne artistique ambitieuse et de haut vol, ce qui lui a permis de s'imposer comme un lieu de rencontres et d'échanges autour de l'art contemporain, bien au-delà de nos frontières. Un des fleurons du théâtre amateur, le Théâtre de l'Atelier s'est installé dans une ancienne usine de Reconvilier. Chaleureux et intimiste, ce lieu aussi improbable que magnifique est le fruit de passionnés qui y proposent chaque année des créations de leur cru à côté d'un programme de productions tant professionnelles qu'amateurs.

L'ombre de la pandémie a plané sur l'organisation de la remise de ces titres durant les nombreux mois qui l'ont précédée. C'est donc avec une réjouissance décuplée que cette soirée a pu prendre place dans l'auditorium du CIP de Tramelan le soir du jeudi 23 septembre 2021. Une cérémonie, à la fois émouvante et pétillante, en présence de la Conseillère d'Etat Christine Häsler, en charge de l'instruction publique et de la culture.

Par crainte de ne pouvoir fêter comme il se doit la remise de ces récompenses, le CJB avait prévu un plan B: la création de trois courts métrages confiés aux cinéastes régionaux Leïla Thévoz et Lucas Seidler, pour une diffusion numérique si nécessaire. Au final, le plan B s'est parfaitement intégré au plan A: les courts métrages ont été diffusés en avant-première durant la cérémonie et en préambule aux traditionnels laudatios magnifiquement servis par Julie Humbert, Gérard William et Laurent Guenat. De vibrants hommages qui auront marqué les esprits par leur justesse, leurs souvenirs complices, une profonde admiration et aussi une bonne dose d'humour. De plus, les interventions lumineuses de la charismatique musicienne Jessanna Nemitz ont pleinement contribué à rendre cette soirée festive et chatoyante; laquelle s'est terminée par un apéritif convivial, aussi espéré qu'apprécié en ces temps de crise sanitaire.

Grâce aux cinémas indépendants de Tramelan, Tavannes, Moutier et Bévilard, les trois courts métrages ont été diffusés durant les semaines qui ont suivi la cérémonie. C'est ainsi qu'un large public a pu découvrir les portraits de ces trois magnifiques lauréat·e·s.

Ceux-ci peuvent toujours être visionnés depuis le site internet du CJB :

https://www.conseildujurabernois.ch/fr/documentation/galerie-numerique/

5.8.7 FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE DANS LE JURA BERNOIS POUR LA LÉGISLATURE 2018-2022

Certains objectifs de la feuille de route 2018-2022 concernent des projets particuliers, qui ont pu continuer à se développer en 2021. C'est le cas pour la compagnie de théâtre Utopik Family qui est au bénéfice d'un contrat de confiance pluriannuel. Elle a pu reprendre plusieurs de ses projets en 2021, qui avait dû être annulés en 2020. Son spectacle phare « Solar » a notamment pu être présenté au festival d'Avignon. Cette étape importante permet de relancer le travail de promotion pour cette création. Utopik Family a aussi continué à donner des cours de théâtre à Saint-Imier et à Reconvilier.

Autre projet spécifique de la législature était le mandat confié à René Koelliker, « Culture & Tourisme ». Plusieurs volets de ce mandat ont été impactés par la pandémie de Covid-19. Il a donc été nécessaire de les repenser et de les adapter. En 2021, un projet important de mise en valeur du site de Bellelay, à travers un système de longues-vues, a été développé et sera finalisé durant l'année 2022. Par ailleurs, le projet Roomate – collaboration avec des établissements hôteliers – a été renouvelé dans le cadre de l'exposition de Christophe Rütimann à l'Abbatiale de Bellelay. Des œuvres de l'artiste étaient présentées dans les chambres de l'Hôtel de l'Ours et plusieurs clients de l'établissement ont profité de découvrir l'exposition gratuitement. Le mandat de René Koelliker se poursuit durant l'année 2022 et permettra de finaliser les autres projets en cours. Un bilan final sera présenté au CJB.

Dans le domaine de la médiation, nous pouvons relever que les demandes des écoles ont fortement repris en 2021, suite à la baisse importante des activités en 2020. Par ailleurs, un soutien a été octroyé à l'association Usinesonore pour une activité de médiation participative avec des classes, dans le cadre de l'appel à projet Prêt-à-participer initié par la section Encouragement des activités culturelles de l'Office de la culture. Ce projet a été financé en partie par le CJB.

Afin de favoriser l'accès à la culture aux jeunes, le CJB participe au financement de l'AG culturel, anciennement intitulé 20 ans 100 francs. Cet abonnement (au prix de 100 francs pour une année) permet aux jeunes jusqu'à 25 ans de bénéficier de la gratuité pour les événements proposés par les institutions culturelles partenaires dans les différents cantons romands et en ville de Berne. Dans le but de faire découvrir cette offre particulièrement intéressante, le CJB a écrit un courrier d'information à l'ensemble des communes du Jura bernois, qui peuvent profiter d'un rabais de 50% pour l'achat d'abonnements. Cette offre a suscité l'intérêt de plusieurs communes.

5.8.8 FINANCES DU CJB DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Le développement de la culture dans le Jura bernois s'est largement renforcé durant les dernières années. Grâce à différentes mesures, le CJB a pu répondre à de nombreux besoins en augmentant notamment ses soutiens à diverses institutions et structures de la région. Ces mesures ont participé à rendre la scène culturelle toujours plus dynamique et diversifiée. Toutefois, l'augmentation des sollicitations confrontent aujourd'hui le CJB à la limite de son enveloppe financière pour l'encouragement aux activités culturelles. Il est donc nécessaire qu'à moyen terme, le CJB assure une utilisation équilibrée du budget à disposition dans ce secteur.

Une cérémonie festive et émouvante, particulièrement bienvenue en temps de pandémie

En 2021, un groupe de travail a été constitué afin de mener une réflexion de fond sur ces questions financières. Suite à quoi, plusieurs mesures ont été validées par le CJB :

> Dorénavant, le CJB sera attentif à ce que les communes soient davantage parties prenantes dans le financement des activités culturelles et appliquera de manière plus stricte le principe de subsidiarité, qui est en vigueur dans le reste du canton ;
>
> Certains domaines ne pourront plus être financés directement par le CJB : comme, par exemple, le soutien à des projets cinématographiques, qui sera du ressort de Pro cinéma Berne (lequel doit consulter le CJB pour des projets en lien avec le Jura bernois) ;
>
> Certaines baisses de subventions ont été décidées, qui touchent modestement plusieurs institutions et organisations culturelles de la région.

Finalement, la révision de la législation sur le statut particulier permettra au CJB d'effectuer un transfert annuel entre les trois fonds provenant de Swisslos (Fonds de loterie, Fonds du sport et FEAC). L'objectif de cette perméabilité des fonds est de permettre de bénéficier de moyens supplémentaires exceptionnels dans un de ces trois secteurs pour pouvoir faire face à des besoins particuliers. Ce dispositif va permettre d'augmenter ponctuellement les ressources pour le secteur culturel, mais ne va pas accroître de manière régulière l'enveloppe dédiée aux activités culturelles ordinaires.

5.8.9 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1

Pérenniser le fOrum culture

MESURE 1 — En cours
Assurer le financement du dispositif sur le long terme

MESURE 2 — Atteint
Consolider l'assise du fOrum culture en le dotant d'un contrat de prestations

MESURE 3 — En cours
Veiller à l'élargissement du champ d'action du fOrum culture à l'espace BEJUNE

MESURE 4 — Atteint
Garantir l'ancrage du fOrum culture dans un paysage théâtral institutionnel en pleine mutation, avec la transformation de Nebia à Bienne et l'arrivée du Théâtre du Jura à Delémont

OBJECTIF 2

Redéfinir les collaborations interjurassiennes, intercantonales et infrarégionales dans le domaine de la Culture

MESURE 1 — En cours
Redéfinir les priorités du CJB en lien avec l'encouragement aux institutions et aux projets culturels dans l'espace interjurassien

MESURE 2 — Atteint
Garantir le maintien d'une offre culturelle de qualité et diversifiée dans l'espace interjurassien, et notamment en Prévôté, indépendamment de l'avenir territorial de la Ville de Moutier

MESURE 3 — En cours
Renforcer les collaborations avec la Ville de Bienne ainsi qu'avec les cantons limitrophes autres que la République et canton du Jura

MESURE 4 — En cours
Oeuvrer à la cohésion intracantonale en encourageant la réalisation de projets culturels collaboratifs entre les deux principales communautés linguistiques du canton

OBJECTIF 3

Encourager un rapprochement stratégique entre les bibliothèques régionales ainsi qu'entre les musées patrimoniaux du Jura bernois

MESURE 1 — Reformulé
Mettre en place une structure faîtière chapeautant les bibliothèques régionales et servant d'interlocuteur ainsi que de partenaire unique pour le CJB en vue des contrats de prestations pour la période 2024-2027

MESURE 2 — Reformulé
Réexaminer le projet de rapprochement des trois musées patrimoniaux à la lueur de l'issue définitive du vote communaliste de Moutier ainsi que de la mutation des musées neuvevillois et imérien, avec reclassement dans la catégorie des institutions locales si nécessaire

OBJECTIF 4

Renforcer la coopération, la concertation et la coordination entre les secteurs de la culture, du tourisme et de l'économie

MESURE 1 — En cours
Approfondir les échanges formels et informels entre les acteurs des trois secteurs, par exemple à travers une densification des rencontres intersectorielles ou la création d'une plateforme régulière d'échanges

MESURE 2 — Pas débuté
Instituer une commission d'experts chargée d'établir et de mettre en œuvre un catalogue de mesures concrètes en vue de consolider les liens entre culture, économie et tourisme

MESURE 3 — Pas débuté
Examiner le rôle que pourrait jouer le fOrum culture dans ce contexte

OBJECTIF 5

Mettre en place une nouvelle structure de fonctionnement au sein de l'Abbatiale de Bellelay et de la Fondation en charge de sa gestion (FABB)

MESURE 1 — Atteint
Accompagner les travaux de préparation menés en vue de la mise en place au 1er janvier 2020 de la nouvelle structure dirigeante de la FABB

MESURE 2 — Atteint
Négocier à nouveau le contrat de prestations de la FABB à la lueur de la nouvelle structure ainsi que des nouvelles attributions de cette dernière, avec à la clé une réévaluation de la subvention annuellement versée à l'institution

MESURE 3 — Atteint
S'engager pour le bon fonctionnement de la nouvelle structure à partir du 1er janvier 2020, en veillant à son ancrage régional et à son rayonnement suprarégional

OBJECTIF 6

Constituer/Renforcer un pôle d'excellence dans le domaine de la mémopolitique à Saint-Imier

MESURE 1 — Atteint
Renforcer la collaboration entre Mémoires d'Ici et le CEJARE

MESURE 2 — Atteint
Accompagner et soutenir, dans la mesure de ses moyens, le projet d'agrandissement des locaux de Mémoires d'Ici à Saint-Imier

OBJECTIF 7

Consolider la scène théâtrale professionnelle régionale

MESURE 1 — Atteint
Conclure un contrat de confiance quadriennal avec au moins une compagnie de théâtre professionnelle du Jura bernois

MESURE 2 — En cours
Encourager/renforcer les collaborations artistiques entre professionnels et amateurs, dans le domaine du théâtre ou autres

MESURE 3 — Supprimé
Examiner la possibilité d'introduire une filière «arts de la scène» dans les hautes et moyennes écoles de la région

OBJECTIF 8

Encourager l'ouverture plus grande aux arts numériques et prendre en compte les enjeux liés à la digitalisation de la société ainsi que de la culture

MESURE 1 — Pas débuté
Elargir le champ de soutien du CJB aux nouveaux modes de création, de diffusion et de réception numériques

MESURE 2 — Supprimé
Développer de nouveaux dispositifs de soutien aux arts numériques, comme par exemple pour les jeux vidéo, en étroite collaboration avec la Fondation Pro Helvetia, précurseur en la matière

5.9 AFFAIRES DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS (TT)

«Les défis liés à la mobilité sont nombreux: garantir une offre en transports publics et transport de marchandises satisfaisante, assurer la sécurité de tous les usagers, limiter le bruit, promouvoir la mobilité douce sont des thèmes que la Commission TT suit de très près. Le suivi de la qualité des sols et des eaux fait également partie intégrante de nos préoccupations. Bien sûr, l'avenir des bâtiments de Bellelay et de Prêles continue de nous interpeller, le CJB est un lien important entre la région et le canton.»

Moussia von Wattenwyl, présidente de la commission TT du CJB

5.9.1 IMMEUBLES ET CONSTRUCTIONS

Le CJB, par l'intermédiaire principalement de ses membres députés, a suivi le projet concernant l'avenir de Bellelay qui consiste à repenser le site et ses différentes affectations. Pour rappel, la gestion du projet est assurée d'une part par l'Association Jura bernois.Bienne et d'autre part par l'Office cantonal des immeubles et constructions. Le CJB est également intégré dans les différents groupes de travail, par l'intermédiaire notamment de sa déléguée à la culture et de sa déléguée jeunesse.

5.9.2 PONTS ET CHAUSSÉES

Comme chaque année, la commission TT a fait le point avec le responsable de l'arrondissement d'ingénieur en chef III pour le Jura bernois, Cédric Berberat, concernant les différents travaux en cours ou à venir dans l'ensemble du Jura bernois.

Ces rencontres permettent également d'aborder les corapports sur lesquels le CJB est consulté, en particulier sur les crédits d'investissement de projets qui ont lieu dans le Jura bernois. Par exemple, en 2021, le CJB a été amené à se prononcer sur un crédit d'investissement qui portait sur les nouvelles constructions contre le bruit à Saint-Imier.

5.9.3 MOBILITÉ DOUCE

En avril 2021, Maurane Riesen et Cyprien Louis ont déposé une proposition dans les divers de la séance plénière concernant l'offre de vélos en libre-service dans le Jura bernois. Cette démarche visait à étudier les possibilités d'offres coordonnées et faciles d'utilisation pour les systèmes de vélos en libre-service dans le Jura bernois. Pour ce faire, la commission TT a rencontré un représentant de Jb.B en la personne de Jérôme Fallot afin d'aborder le sujet. Jb.B s'intéresse en premier lieu à la thématique des bornes rechargeables afin d'avoir à terme des possibilités de recharge plus unifiées dans le Jura bernois: tant pour les vélos que pour les voitures. A l'heure actuelle, le Jura bernois ne dispose pas de la masse critique pour établir un système de vélos en libre-service qui puisse répondre à une demande avérée. Dans le même ordre d'idée, un postulat a été déposé par Maurane Riesen dans le cadre du Grand Conseil.

5.9.4 TRANSPORT FERROVIAIRE

En tant qu'organe politique régional, le CJB est invité à participer au groupe de travail concernant la réorganisation des transports publics sur le Plateau de Diesse et la rive Nord du Lac de Bienne suite à la fermeture prochaine de la gare de Gléresse; ceci afin de garantir une bonne desserte du Plateau en transports publics; le CJB y est représenté par l'intermédiaire de son membre, François Gauchat.

Durant l'année 2021, le CJB a été approché par un groupe de citoyens du Vallon de Saint-Imier ayant établi une pétition concernant les nuisances sonores créées par la réintroduction des rames Domino par les CFF. Le CJB a relayé ce point lors de la séance annuelle avec la Direction des travaux publics et des transports afin que des démarches soient entreprises pour pallier à cette problématique.

5.9.5 TRANSPORT DE MARCHANDISES

En 2021, le CJB a continué son engagement dans le domaine du transport de marchandises, en collaboration avec d'autres instances telles que Jb.B ou encore le Cercle forestier. Le CJB a notamment pris contact avec les gares susceptibles de pouvoir accueillir à nouveau du transport marchandises moyennant bien entendu la masse critique en matière première, en l'occurrence en bois. Dans le cadre de la séance annuelle avec la Direction cantonale des travaux publics et des transports, il a été confirmé que la gare de Péry-Reuchenette était la plus adaptée pour le chargement de bois longs.

5.9.6 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

Durant l'année 2021, le CJB, sur proposition de la commission TT, a pris position sur la modification de la loi sur les routes (LR). Dans ce cadre, il a notamment relevé qu'il était prévu d'intégrer les itinéraires VTT dans ces dispositions, ce qui constitue un point très positif au regard de l'expansion de cette activité.

5.9.7 BILAN DES OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

OBJECTIF 1

Suivre l'évolution des transports publics dans la région

MESURE 1 — En cours
Veiller à conserver des horaires de transports publics convenables ainsi qu'à maintenir voire à améliorer les correspondances d'une manière générale

MESURE 2 — En cours
Suivre l'évolution du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), et plus particulièrement l'évolution de la ligne ferroviaire du Pied du Jura

MESURE 3 — En cours
Soutenir le maintien du funiculaire Gléresse-Prêles à la suite de la construction du tunnel ferroviaire à Gléresse

MESURE 4 — En cours
Suivre l'évolution du dossier CFF Cargo relatif à la restructuration du transport marchandises dans la région

MESURE 5 — En cours
Suivre l'assainissement et la remise aux normes des gares du Jura bernois

OBJECTIF 2

Accompagner l'évolution des routes cantonales et nationales

MESURE 1 — En cours
Appuyer le canton concernant l'assainissement de l'A16 et les mesures de compensation y relatives

MESURE 2 — Atteint
Appuyer le canton concernant le développement de différentes actions en faveur de la sortie du trafic lent sur certains tronçons routiers, tels que le Taubenloch

MESURE 3 — En cours
Suivre l'évolution du contournement ouest de la Ville de Bienne

OBJECTIF 3

Suivre le développement de la mobilité douce publique / privée

MESURE 1 — En cours
Appuyer, de manière générale, la réalisation d'actions en faveur du développement de la mobilité douce telles que la création de bandes / pistes cyclables

MESURE 2 — Atteint
Appuyer, de manière générale, la réalisation d'actions en faveur du développement de la mobilité douce telles que l'implémentation de système de vélos en libre-service

6 COLLABORATIONS AVEC LE CAF

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) sont considérés comme des institutions sœurs puisqu'elles sont toutes deux nées du statut particulier dont bénéficient la région du Jura bernois et l'arrondissement de Biel/Bienne. Les deux institutions disposent de compétences et objectifs différents mais elles sont régies par les mêmes bases légales à savoir, la loi et l'ordonnance sur le statut particulier (LStP et OStP). Le CAF constitue donc un des partenaires privilégiés du CJB, raison pour laquelle les secrétariats généraux, les Bureaux, les commissions et les plénums se rencontrent régulièrement pour traiter des affaires communes.

Les secrétariats généraux sont en contact régulier. Des jours fixes entre les secrétaires générales et le président de la COFRA sont organisés à intervalles réguliers afin de faire le point, entre autres, sur les dossiers relatifs à la formation, à la langue et à la culture dans la partie francophone du canton.

En 2021, le CJB et le CAF ont organisé leur séance plénière commune qui aurait dû avoir lieu en 2020 (repoussée en raison de la situation sanitaire). Cette séance plénière s'est tenue sous un nouveau format qui se voulait plus interactif. En effet, les deux institutions ont pu recevoir le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, également président du gouvernement à cette période-là (mai 2021). Plusieurs thématiques ont été abordées et ont permis un échange direct avec le Directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. Il a notamment été question de revenir sur l'année présidentielle au gouvernement, de faire le point sur la crise sanitaire de Covid-19 et finalement d'aborder la thématique de la perception et de la visibilité du CJB et du CAF au sein du gouvernement et des Directions cantonales.

Comme déjà relevé dans le présent rapport d'activités, l'année 2021 marque la révision de la loi sur le statut particulier qui institue le CJB et le CAF. Cette révision de bases légales marque également la fin du projet statu quo+ qui visait à développer de nouvelles compétences pour le Jura bernois en particulier mais également à agrandir le périmètre d'action du CAF. Sur ce point, les deux institutions ont beaucoup collaboré. Les secrétaires générales ont notamment fait le relais auprès de la Députation en présentant les modifications prévues dans la LStP mais également en préparant un argumentaire français-allemand qui a pu être distribué à l'ensemble des députées et députés au Grand Conseil.

Les diverses collaborations avec le CAF sont mentionnées dans le présent rapport d'activités, aux points suivants :

5.1.1.1 : Communiqués et conférences de presse

5.1.2 : Collaboration avec les partenaires

5.1.3 : Statistiques régionales

5.2.2 : Statut particulier du Jura bernois et de l'arrondissement de Biel/Bienne

5.5.2 : Prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes

5.7.1 : Projet Ecoles professionnelles 2020

5.7.3 : Places de travail et d'apprentissage francophones

5.7.4 : Bilinguisme universitaire

5.7.5 : HES-SO, HEP-BEJUNE et HE-Arc

5.7.6 : Programme Horizon Europe

7 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

7.1 COLLABORATIONS INTERCANTONALES BILATÉRALES

Le CJB entretient des relations avec les cantons voisins, en particulier avec le canton du Jura et le canton de Neuchâtel, dans divers domaines.

Dans le domaine de la jeunesse, le CJB et le canton du Jura cofinancent l'action de la déléguée interjurassienne à la jeunesse. Cette dernière développe des projets pour les jeunes et/ou portés par les jeunes dans le Jura bernois et le canton du Jura (pour plus d'informations, se référer au point 5.5.1).

Dans le domaine du sport, le CJB et le canton du Jura collaborent étroitement pour le financement des associations sportives interjurassiennes.

7.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES MULTILATÉRALES

Le CJB siège au comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) destiné à fournir des éléments permettant une analyse de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Le CJB y délègue son représentant en la personne de Pierre Mercerat. Tel que mentionné au point 5.3.3, le CJB est en charge du projet pilote de l'OSTAJ pour les années 2021-2024.

Le CJB représente le canton de Berne, principalement au niveau technique, auprès de l'association arcjurassien.ch, qui réunit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Créée en 2008, l'association a pour mission de renforcer la coopération intercantonale et transfrontalière dans l'Arc jurassien. Le CJB participe, par l'entremise de sa secrétaire générale, aux travaux de la Coordination régionale Interreg (CRI), aux divers comités techniques, aux séances de secrétariat et aux séances du comité d'arcjurassien.ch.

Le CJB est l'interlocuteur principal pour le canton de Berne d'arcjurassien.ch et des porteurs de projets transfrontaliers dans le cadre du programme Interreg. Le CJB émet systématiquement un préavis à l'intention de l'OEC sur les projets Interreg concernant le canton de Berne (pour plus d'informations , se référer au point 5.3.1).

Le CJB participe en tant que membre sans droit de vote à l'assemblée générale et au groupe de contact de l'association Région capitale suisse, où il peut nouer des contacts avec les représentants des cantons, villes et régions membres.

8 COMMUNICATION

Le CJB réunit l'ensemble de ses membres chaque dernier mercredi du mois pour sa séance plénière. Cette dernière permet de délibérer sur les différents sujets traités en commissions durant le mois qui s'est écoulé. A l'aide de plusieurs canaux de communication, le CJB informe la population des différents dossiers traités lors de ses séances plénières ainsi que des subventions attribuées, sur la base de son concept de communication.

8.1 LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

En règle générale, un communiqué de presse sur les dossiers traités (« informations brèves ») et un tableau récapitulatif des subventions sont publiés chaque mois. Puis, s'ajoutent d'autres communiqués sur des thématiques spécifiques, parfois traitées conjointement avec des institutions partenaires telles que le CAF et le canton de Berne.

Durant l'année 2020, le CJB a publié au total 36 communications, dont 13 sur des thématiques spécifiques (hors informations brèves et subventions).

8.2 LES CONFÉRENCES DE PRESSE / POINTS PRESSE

Selon leur importance, certains dossiers traités durant les séances plénières peuvent faire l'objet d'une conférence de presse ou d'un point presse. Le CJB convoque alors les médias afin de leur exposer en détail les sujets en question. Tout comme les communiqués de presse, les conférences de presse peuvent être organisées avec d'autres institutions. En raison de la situation sanitaire, l'année 2020 n'a pas été propice à l'organisation de conférences de presse ; ceci afin d'éviter le plus possible les rassemblements de personnes.

9 ANNEXES

ANNEXE 1
ABRÉVIATIONS

ABR Avenir Berne Romande
AICC Association interjurassienne des centres culturels
APEA Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois
APESE Association pour l'éducation sexuelle à l'école
ARS Mise en réseau des arts de la scène
BEJUNE Berne-Jura-Neuchâtel
BFH Berner Fachhochschule
BUREAU Bureau du CJB
CAF Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne
CAJB Chambre d'agriculture du Jura bernois
ceff Centre de formation professionnelle Berne francophone
CEJARE Centre jurassien d'archives et de recherches économiques
CEP Chambre d'économie publique
CERAS Centre régional d'apprentissages spécialisés
CFF Chemins de fer fédéraux suisses
Cie Compagnie
CIIP Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIP Centre interrégional de perfectionnement
CIRE Commission des institutions politiques et des relations extérieures
CJB Conseil du Jura bernois
COFRA Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique
CRI Coordination régionale Interreg
CULTURE Commission Culture
DAJ Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes
DEEE Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne
DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DIJ Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne
DIJU Dictionnaire du Jura
DSSI Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne
DTT Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne
ECLF Ecole cantonale de langue française de Berne
EEE Commission Economie, énergie et environnement
EPT Equivalent plein temps
ES Ecoles supérieures
FABB Fondation de l'Abbatiale de Bellelay
FEAC Fonds d'encouragement des activités culturelles
FJBSTA Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur
FOBE Service des Fonds et autorisations
FRI Fondation rurale interjurassienne
FSPJ Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
gfs.bern Gesellschaft für Sozialforschung
HE-Arc Haute école Arc
HEP-BEJUNE Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HJB SA Hôpital du Jura bernois SA
IJ Commission Intérieur et justice
INC Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
INS Commission Instruction publique
INST Commission Institutions
Jb.B Association Jura bernois.Bienne
JbT Jura bernois Tourisme
J3L Jura & Trois Lacs

LJAr Loi fédérale sur les jeux d'argent
LEAC Loi sur l'encouragement des activités culturelles
LEO Loi sur l'école obligatoire
LHEP Loi sur la Haute école pédagogique germanophone
LiAIMP Loi portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics
LiCCS Loi sur l'introduction du Code civil suisse
LFin Loi sur les finances
LI Loi sur les impôts
Lin Loi sur l'information
LiLFAE Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile
LPEP Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
LPJA Loi sur la procédure et la juridiction administrative
LR Loi sur les routes
LStP Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne
NPR Nouvelle politique régionale
OBLR Office du bilinguisme, de la législation et des ressources
Och Ordonnance sur la chasse
OCJar Ordonnance cantonale sur les jeux d'argent
ODCh Ordonnance de direction sur la chasse
OEC Office de l'économie du canton de Berne
OEJF Ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille
OEO Ordonnance sur l'école obligatoire
OFEN Office fédéral de l'énergie
OOSEO Ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire
OP Centre d'orientation professionnelle
OPASOC Ordonnance sur les programmes d'action sociale
OPEP Ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
ORTV Ordonnance fédérale sur la radio et la télévision
OSSM Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne
OSTAJ Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien
OStP Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Biel/Bienne
PDC-MLJ Parti démocrate-chrétien – Mouvement libéral jurassien
PER Plan d'étude romand
PH Bern Pädagogische Hochschule Bern
PIEA Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone
PLR Parti libéral-radical
PMO Programme de mise en œuvre
PRODES Programme de développement stratégique
PS Parti socialiste
PSA Parti socialiste autonome
RCJB Règlement du Conseil du Jura bernois
RCJU République et Canton du Jura
REVOS Révision de la loi sur l'école obligatoire
RHT Réduction d'horaire de travail
RJB Radio Jura bernois
SASDOVAL Soins à domicile du Vallon de Saint-Imier
SEFIN Commission Sécurité et finances
SSI Commission Santé, affaires sociales et intégration
SVAC Simulation de la Valeur Ajoutée Circulaire
TDC Territoire dansé en commun
TT Commission Travaux publics et transports
UDC Union démocratique du centre
VOJA Verband Offene Kinder – und Jugenarbeit Kanton Bern

ANNEXE 2

LISTE DES MEMBRES

Etat au 31 décembre 2021

Beck Elisabeth Saint-Imier • PS
Benoit Roland Corgémont • UDC
Bloch-Bertoli Denise La Neuveville • PS
Chaignat Mathieu Tramelan • Verts
Frei Jacques Court • PDC
Gagnebin Christophe Tramelan • PS
Gasser Peter Bévilard • PSA
Gauchat François Prêles • PLR
Gerber Denis Saint-Imier • PLR
Heyer Virginie Perrefitte • PLR
Jeanneret Corentin Saint-Imier • PLR
Klopfenstein Etienne Corgémont • UDC
Louis Cyprien La Neuveville • Verts
Mercerat André Champoz • UDC
Mercerat Pierre Court • PSA
Montavon Guy Sonceboz • PSA
Niederhauser Jean-Luc Court • PLR
Ochsenbein Maxime Bévilard • UDC
Pozner Morena Moutier • PS
Ruchonnet Michel Saint-Imier • PS
Schlappach Michael Loveresse • UDC
Tobler Patrick Moutier • UDC
Tschan Michel Corgémont • UDC
von Wattenwyl Moussia Tramelan • Verts

ANNEXE 3
COMPOSITION DES COMMISSIONS

INST 2018-2022

Roland Benoit • UDC
Corentin Jeanneret • PLR
Denise Bloch-Bertoli • PS
Pierre Mercerat • PSA
Guy Montavon • PSA
Jean-Luc Niederhauser • PLR
Michel Ruchonnet • PS
Patrick Tobler • UDC
Michel Tschan • UDC
Moussia von Wattenwyl • Verts

EEE 2018-2022

Etienne Klopfenstein • UDC
François Gauchat • PLR
Cyprien Louis • Verts
André Mercerat • UDC
Pierre Mercerat • PSA
Guy Montavon • PSA
Jean-Luc Niederhauser • PLR
Morena Pozner • PS
Michel Ruchonnet • PS
Michael Schlappach • UDC

SSI 2018-2022

Michel Ruchonnet • PS
Maxime Ochsenbein • UDC
Denise Bloch-Bertoli • PS
Peter Gasser • PSA
Virginie Heyer • PLR
Corentin Jeanneret • PLR
Cyprien Louis • Verts
Morena Pozner • PS
Michael Schlappach • UDC
Michel Tschan • UDC

IJ 2018-2022

André Mercerat • UDC
Morena Pozner • PS
Roland Benoit • UDC
Jacques Frei • PDC
Peter Gasser • PSA
François Gauchat • PLR
Virginie Heyer • PLR
Cyprien Louis • Verts
Patrick Tobler • UDC

SEFIN 2018-2022

Denis Gerber • PLR
Pierre Mercerat • PSA
Elisabeth Beck • PS
Mathieu Chaignat • Verts
Jacques Frei • PDC
Christophe Gagnebin • PS
Corentin Jeanneret • PLR
André Mercerat • UDC
Maxime Ochsenbein • UDC
Patrick Tobler • UDC

INS 2018-2022

Peter Gasser • PSA
Michel Tschan • UDC
Elisabeth Beck • PS
Christophe Gagnebin • PS
Denis Gerber • PLR
Etienne Klopfenstein • UDC
Maxime Ochsenbein • UDC
Michel Ruchonnet • PS
Moussia von Wattenwyl • Verts

CULTURE 2018-2022

Christophe Gagnebin • PS
Elisabeth Beck • PS
Mathieu Chaignat • Verts
Jacques Frei • PDC
Denis Gerber • PLR
Etienne Klopfenstein • UDC
Guy Montavon • PSA
Michael Schlappach • UDC

TT 2018-2022

Moussia von Wattenwyl • Verts
André Mercerat • UDC
Roland Benoit • UDC
Christophe Gagnebin • PS
François Gauchat • PLR
Cyprien Louis • Verts
Guy Montavon • PSA
Jean-Luc Niederhauser • PLR

Etat au 31 décembre 2021
en gras : président·e de commission
en italique : vice-président·e de commission

ANNEXE 4
LISTE DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Plénum

- **n° 165**
  27.01.21 | Corgémont
- **n° 166**
  24.02.21 | Tramelan
- **n° 167**
  31.03.21 | Corgémont
- **n° 168**
  28.04.21 | La Neuveville
- **n° 169**
  26.05.21 | Perrefitte
- **n° 170**
  29.06.21 | Perrefitte
- **n° 171**
  25.08.2021 | La Neuveville
- **n° 172**
  29.09.2021 | Tramelan
- **n° 173**
  27.10.2021 | Moutier
- **n° 174**
  24.11.2021 | Tramelan
- **n° 175**
  15.12.2021 | La Neuveville

ANNEXE 5
STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES

Plénum
12 séances CJB | 24 membres

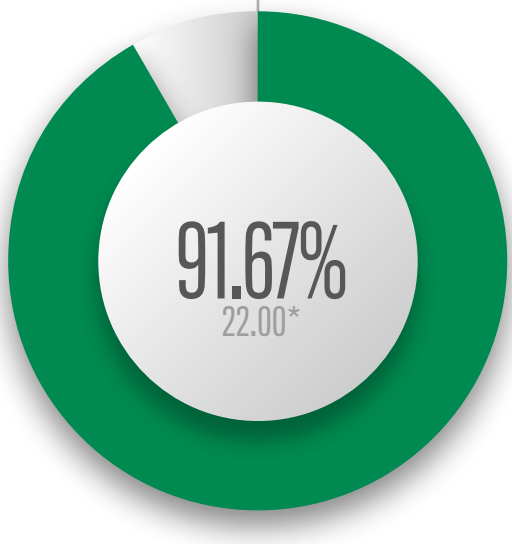

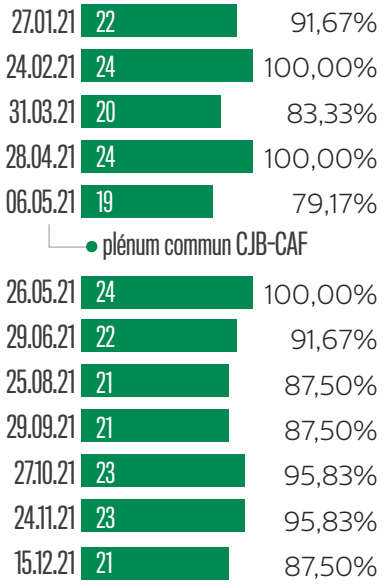

% taux de participation
* moyenne des participants

Bureau

11 séances CJB | 4 membres

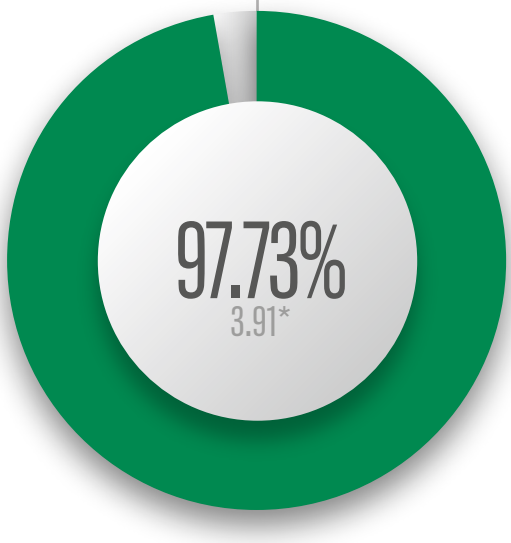

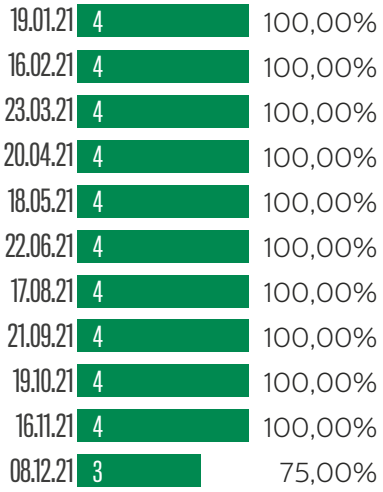

Conférence des président·e·s

2 séance CJB | 11 membres

Culture

11 séances CJB | 8 membres

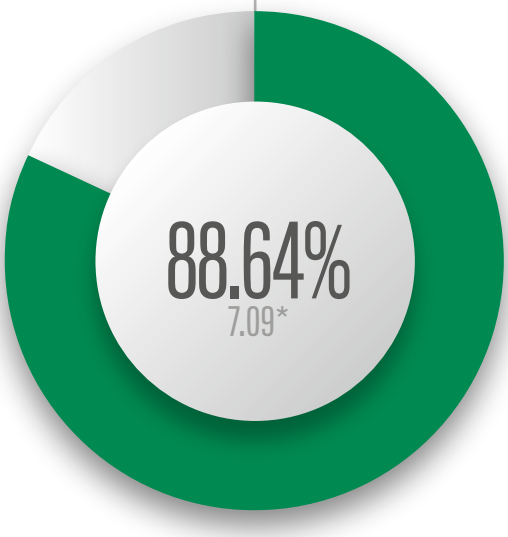

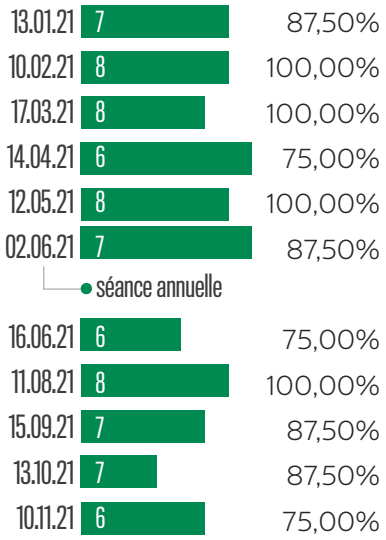

SSI

5 séances CJB | 10 membres

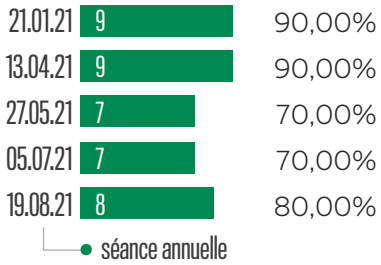

% taux de participation
* moyenne des participants

INST

9 séances CJB | 10 membres

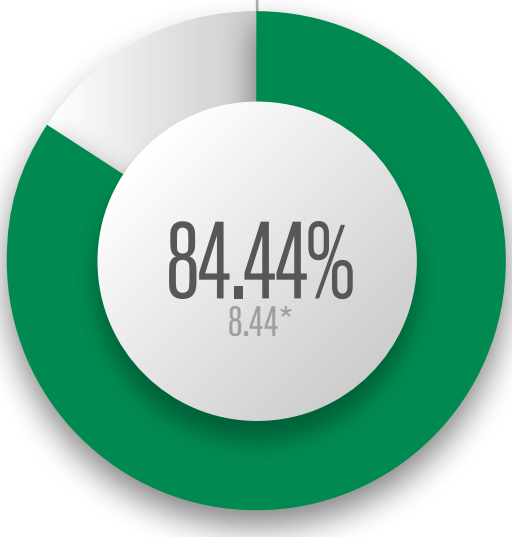

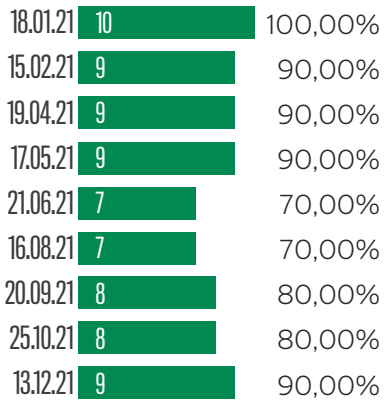

EEE

5 séances CJB | 10 membres

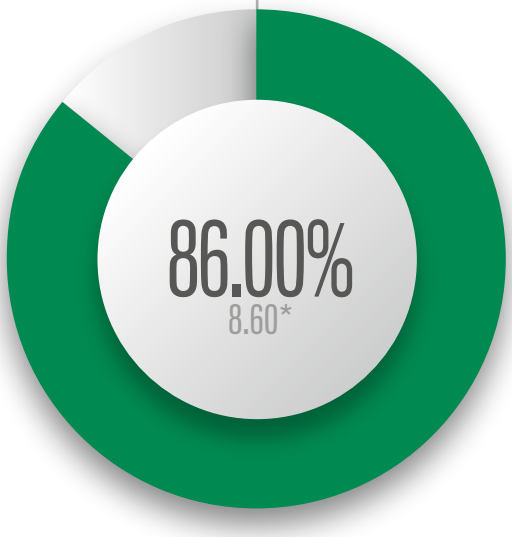

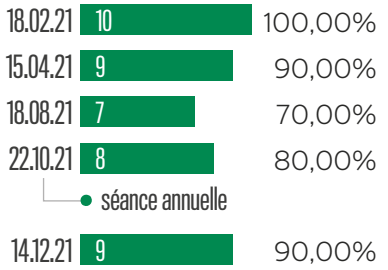

SEFIN

12 séances CJB | 10 membres

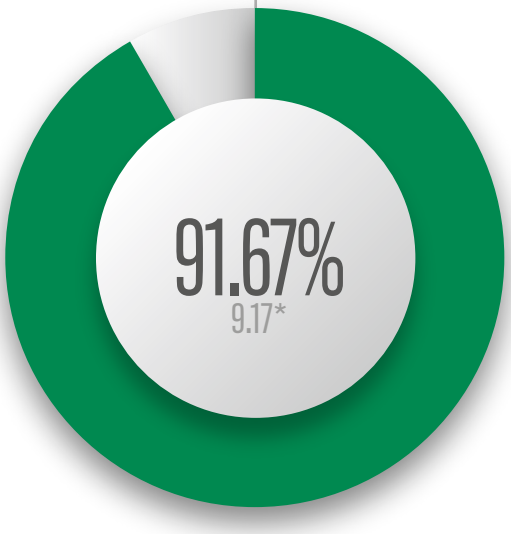

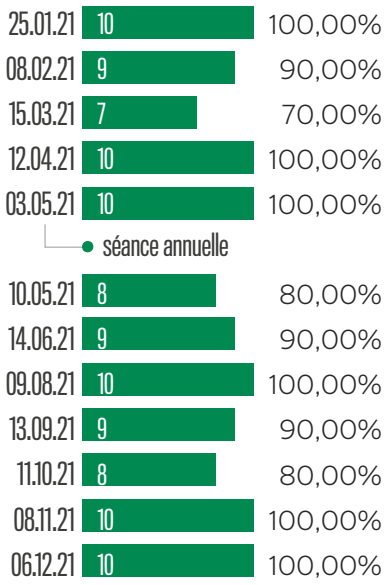

INS

7 séances CJB | 9 membres

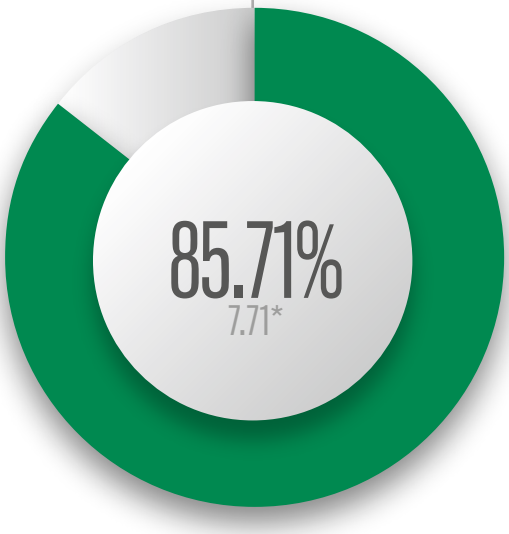

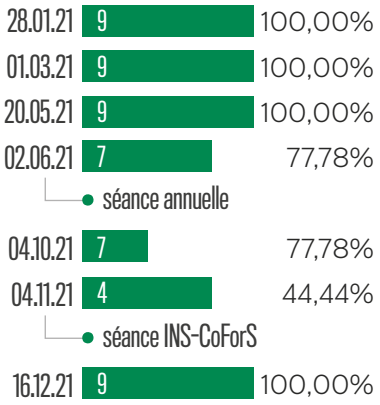

% taux de participation
* moyenne des participants

IJ

4 séances CJB | 9 membres

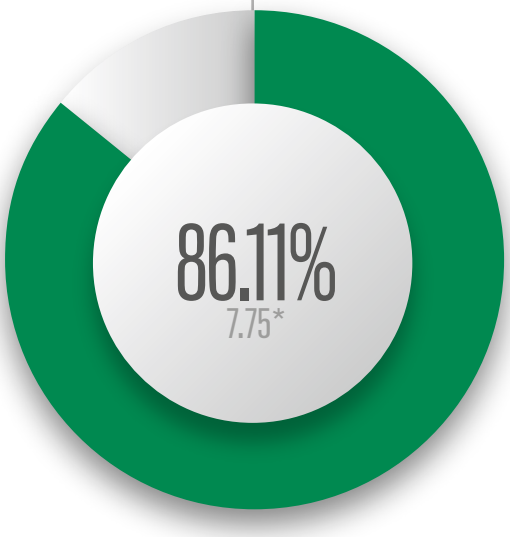

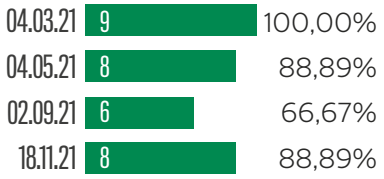

TT

5 séances CJB | 8 membres

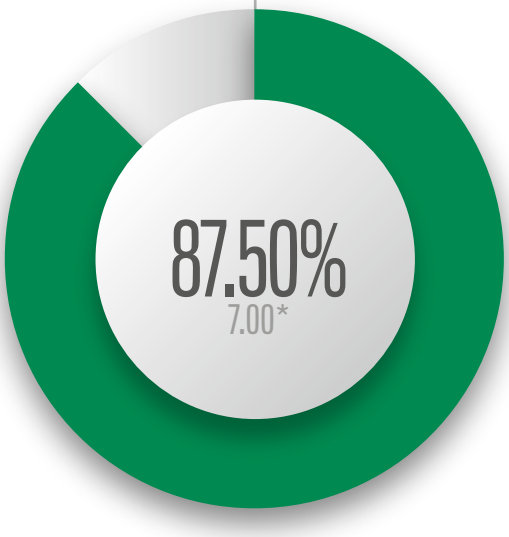

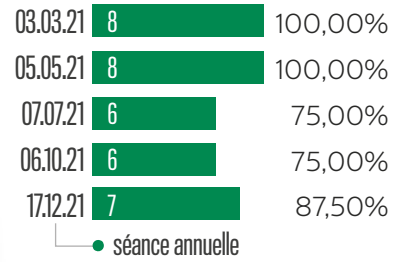

88.22%
TAUX DE PARTICIPATION GÉNÉRAL

83
TOTAL DES SÉANCES

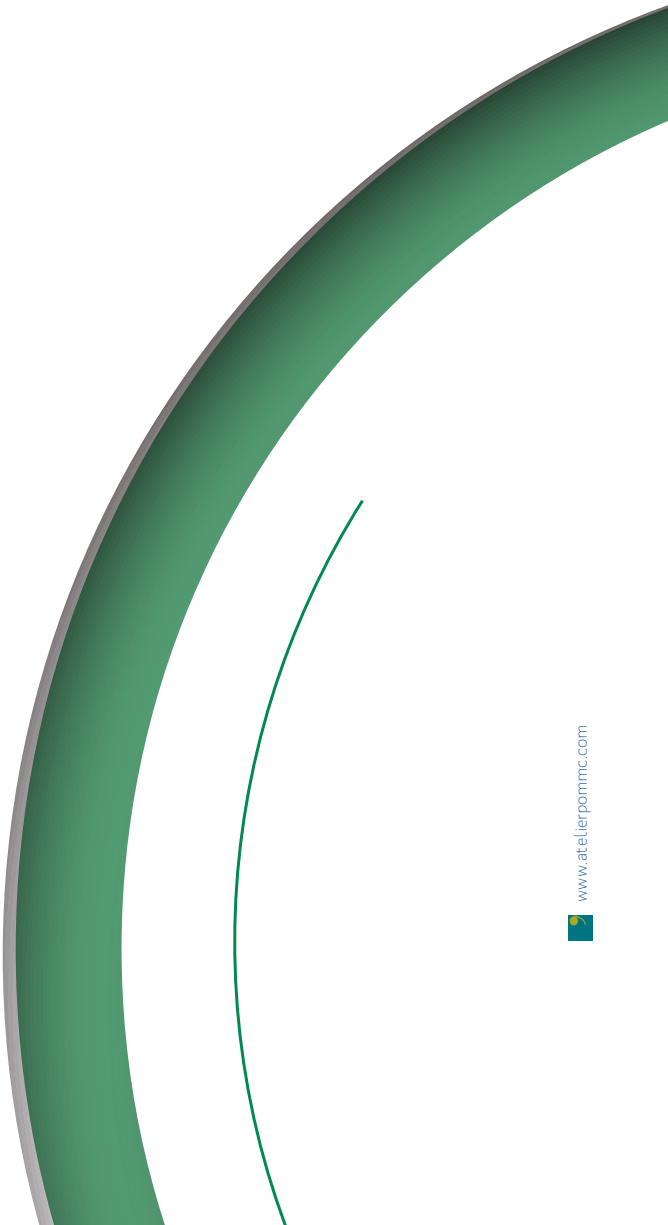

www.atelierpommc.com